

Projet « Éducation à Voix Haute » / « Education Out Loud » (EOL)

BP: 5924, YAOUNDÉ-CAMEROUN. TEL: +237 673 679 376 / 656 853 709

BP: 675, Ngaoundéré ; Tél. : 695 18 53 57 / 674 14 29 08, Email: lesdacameroun@gmail.com

ÉTUDE SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET SENSIBLE AU GENRE DANS LES ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (ZEP) AU CAMEROUN : CAS DE LA RÉGION DE L'ADAMAOUA

RAPPORT D'ACTIVITÉ N°1.1.20/EOL-OC1



Août 2020

Table des matières

REMERCIEMENTS	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES.....	8
FICHE TECHNIQUE	9
RÉSUMÉ	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
I. OBJECTIFS	13
1- Objectif global.....	13
2- Objectifs spécifiques	13
II. RÉSULTATS ATTENDUS	13
III. LIEU DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE	14
IV. PÉRIODE DE L'ÉTUDE.....	14
V. LES PARTIES PRENANTES DE L'ÉTUDE	15
V.1 Équipe de pilotage et d'exécution de l'étude dans l'Adamaoua	15
V.2 Les cibles de l'étude	15
VI. MÉTHODOLOGIE	15
1- L'approche/démarche.....	15
2- Recrutement	16
3- La stratégie de collecte des données.....	16
3.1 Préparation de l'étude et de la mission du CEFAN dans la région	16
3.3 Réalisation de la mission du CEFAN dans la région	18
3.4 Formation des enquêteurs.....	19
3.5 Réalisation de la collecte des données	21
VII. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.....	23
1. Informations sur les Collaboratifs d'Apprentissage (CA) identifiés.....	23
1.1 Liste des Collaboratifs d'Apprentissage (CA) identifiés (cf Annexe n° 2).	23
1.2. Organisation, structuration, les activités, les difficultés rencontrées, les besoins organisationnels et structurels des CA identifiés.....	23
1.2.1 Sur le plan organisationnel.....	23
1.2.2 Sur le plan structurel	23
1.2.3 Les activités des CA identifiés en faveur de l'éducation inclusive et de la scolarisation de la jeune fille	23
1.2.4 Les difficultés rencontrées par les CA identifiés	24
1.2.5. Les besoins organisationnels et structurels des CA identifiés.....	24
1.3. Les pistes d'accompagnement des CA	26
1.4. Les solutions proposées par les CA en termes de plaidoyer, lobbying, sensibilisation, formation.....	26
2. Les politiques internationales et nationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier	27
2.1. Les politiques internationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier ..27	
a. EXTRAITS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CIDE).....	27
b. EXTRAIT DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME.....	27

c.	EXTRAIT DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES (CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO, DÉCEMBRE 1960) ..	28
d.	EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT.....	28
e.	Extrait de la Convention de Genève de 1929 sur la déclaration des droits de l'enfant	28
f.	Extrait du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes...	29
g.	Extrait de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	30
2.2.	Les politiques nationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier.....	30
a.	EXTRAITS DE LA LOI DU 18 JANVIER 1996 PORTANT RÉVISION DE LA CONSTITUTION	31
b.	EXTRAITS DU CODE CIVIL.....	31
c.	EXTRAITS DU CODE PÉNAL	31
d.	Extrait de la Loi n° 98/004 du 14 Avril 1998 sur l'orientation de l'éducation scolaire	32
e.	Extrait de la Loi de 2010 portant promotion des droits des personnes handicapées	32
f.	Extrait de la Loi n° 2018/010 du 18 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun	32
2.3.	Niveau de connaissance des politiques nationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier par les acteurs de la région de l'Adamaoua.....	34
2.3.1	L'approche genre et l'éducation inclusive comme de nouvelles pistes explorées dans le domaine éducatif dans sa quête de qualité pour devenir un moteur de développement.....	35
2.3.2.	L'avantage de l'approche genre et l'éducation inclusive dans l'amélioration des conditions d'accès de la jeune fille ou des minorités autochtones à l'école	36
3.	Situation socio-économique et culturelle des parents dans l'Adamaoua.....	36
a-	Sur le plan social.....	36
b-	Sur le plan économique	37
c-	Sur le plan culturel	37
4.	Bref aperçu sur les éléments observés sur les minorités dans les Communes	38
-	Pour la Commune de Ngaoundéré 1	40
-	Pour la Commune de Ngaoundéré 2	41
•	Pour la Commune de Ngaoundéré 3	42
•	Pour la Commune de Nyambaka	44
•	Pour la Commune de Ngan-Ha	45
•	Pour la Commune de Mbé.....	49
5.	Les statistiques des élèves désagrégés par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région	50
5.1.	Au MINAS	50
5.2.	Au MINESEC	55
5.2.1.	Inclusion scolaire des personnes vulnérables	55
5.2.2.	Inclusion scolaire liée au genre	57
5.3.	AU MINEFOP	60
5.3.1.	NOMBRE DE STRUCTURES DE FORMATION AGRÉES DANS LA RÉGION DE L'ADAMAOUA DE 2015 À 2020	60
5.3.2.	EFFECTIFS D'APPRENANTS DANS LES SAR/SM PUBLIQUES DE LA RÉGION DE L'ADAMAOUA DE 2015 À 2020.....	61
5.3.3.	EFFECTIFS DES JEUNES ENCADRES VIVANT AVEC UN HANDICAP 2015 À 2020 DANS LA VINA	61
5.3.4.	EFFECTIFS D'APPRENANTS DANS LES SAR/SM PRIVÉES DE LA RÉGION DE L'ADAMAOUA DE 2015 À 2020.....	62
5.3.5.	EFFECTIFS D'APPRENANTS ET D'ADMIS AUX EXAMENS DE FIN DE FORMATION DE 2015 À 2020 DANS LA VINA .	63
5.4.	Au MINEDUB	63
6.	Les problèmes de scolarisation de la fille identifiés et l'éducation inclusive (problèmes, causes, effets)	65
7.	Les obstacles liés à la scolarisation de la jeune fille	65
8.	Les initiatives locales pour résoudre ces problèmes identifiés.....	65
8.1.	LE MINAS.....	65
8.2.	LE MINPROFF.....	66

8.3. LE MINEFOP.....	67
8.4. LE MINESEC	67
8.5. LES OSC.....	68
8.6. LES CTD.....	69
9. Les solutions proposés pour faciliter la résolution des problèmes identifiés et les axes de plaidoyer à développer ..	69
9.1. Le MINAS.....	69
9.2. Le MINPROFF.....	70
9.3. Le MINEDUB.....	71
9.4. La situation des politiques sectorielles en matière de l'éducation inclusive et sensible au genre	72
9.5. Les OSC.....	72
9.6. Les propositions de solutions suggérées par les jeunes filles	73
VIII. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	73
IX. RECOMMANDATIONS.....	74
1. En faveur des enfants vivant avec un handicap	74
2. En faveur des minorités autochtones	75
3. En faveur des jeunes filles	75
CONCLUSION GÉNÉRALE	77
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	78
ANNEXES.....	79

REMERCIEMENTS

Le CEFAN tient à adresser ses remerciements d'abord au PME pour le lancement et financement du projet EOL, ensuite à Oxfam Ibis pour l'appui technique. Nous tenons à exprimer notre déférente gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de l'étude. Nos remerciements vont singulièrement à l'endroit de :

- Toutes les autorités administratives de la zone d'étude pour leur soutien institutionnel ;
- Tous les sectoriels, en l'occurrence les délégués régionaux et départementaux du MINAS, MINESEC, MINEDUB, MINPROFF, MINEFOP pour leur collaboration ;
- Tous les Maires de Ngaoundéré 1^{er}, Ngaoundéré 2^{ème}, Ngaoundéré 3^{ème}, Mbé, Ngan-Ha et Nyambaka pour leur contribution ;
- Les 05 Inspecteurs d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel de la zone d'étude pour les données mises à notre disposition ;
- Les Proviseurs du Lycée de Sabongari, des Lycées Bilingues de Malang et de Mbé qui nous ont reçus ;
- Les 08 Directeurs des écoles primaires qui ont mis à notre disposition des données statistiques ;
- Tous les Responsables des 11 OSC œuvrant dans le domaine de l'éducation ;
- Et les 55 filles déscolarisées qui se sont prêtées à notre enquête.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APHAN : Association des personnes Handicapées de l'Arrondissement de Nyambaka

ASMECA : Association pour la Modernisation des écoles Coraniques de l'Adamaoua

BUCREP : Bureau Central des Recensements et des Études de Population

CA : Collaboratif Apprentissage

CDT : Collectivité Territoriale Décentralisée

CEFAN: Cameroon Education For All Network

CLON : Centre Luthérien Ophtalmologique de Ngaoundéré

CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme

COSCA : Collectif des Organisations de la Société Civile de l'Adamaoua

EDR : Enfant De la Rue

EOL : Education À Voix Haute (Education Out Loud)

FENAHCAM : Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Cameroun

FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

LESDA: Local Expertise for Sustainable Development in Africa

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINEDUB : Ministère de l'Éducation de Base

MINEFOP : Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnelle

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires

MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

ODD : Objectifs de Développement Durable

ODD-4 : quatrième ODD centré sur l'éducation

ODD-5 : Cinquième ODD centré le genre

OEV : Orphelin et Enfant Vulnérables

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

OSP : Œuvre Sociale Privée

PIAP : Programme Intégré pour l'Amélioration de la qualité de vie des Personnes vivantes avec un handicap

PME : Partenariat Mondial pour l'Éducation

TDR : Termes de Référence

ZE : Zone d'Étude

ZEP : Zone d'Éducation Prioritaire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des intervenants dans la réalisation de l'étude

Tableau 2 : Échantillonnage des parties prenantes et cibles

Tableau 3 : Répartition des enquêteurs par zones

Tableau 4 : Types et fréquence des pesanteurs mentionnées par les filles

Tableau 5 : Données sur les peuples autochtones.

Tableau 6 : Données sur les groupes vulnérables.

Tableau 7 : Synthèse sur les populations vulnérables.

Tableau 8 : Liste des associations des couches sociales vulnérables dans la Commune de Ngaoundéré 2^{ème}.

Tableau 9 : Statistiques de la Population vulnérable suivie par la délégation des Affaires sociales.

Tableau 10 : Synthèse des populations vulnérables.

Tableau 11 : Types d'association des couches vulnérables.

Tableau 12 : Données sur les peuples autochtones.

Tableau 13 : Données sur les groupes vulnérables.

Tableau 14 : Les populations vulnérables de la commune de Ngan-Ha.

Tableau 15 : Les populations vulnérables par village et par type.

Tableau 16 : Les populations vulnérables

Tableau 17 : Nombre d'enfants vulnérables scolarisés dans l'Adamaoua.

Tableau 18 : Nombre d'enfants vulnérables placés dans la Vina.

Tableau 19 : Carte sociale de la population Mbororo dans la région.

Tableau 20 : Accompagnements, placements et suivi scolaire des enfants Mbororo au niveau du département de la vina.

Tableau 21 : Enfants Mbororo disposant ou non d'acte de naissance accompagnés, placés et bénéficiant du suivi scolaire dans la vina.

Tableau 22 : Statistiques des enfants suivis dans les œuvres sociales privées (OSP) du département de la vina.

Tableau 23 : Répartition des élèves handicapés, par sexe et par département : année scolaire 2017-2018.

Tableau 24 : Répartition des élèves handicapés par sexe et par département : année scolaire 2018-2019.

Tableau 25 : Répartition des élèves handicapés par sexe et par département : année scolaire 2019-2020.

TABLEAU 26 : Taux de scolarisation des enfants vivant avec un handicap dans la vina 2019/2020.

Tableau 27 : Effectifs des élèves par genre dans la Vina pendant les 05 dernières années.

TABLEAU 28 : Récapitulatif des effectifs des établissements scolaires de l'enseignement général 2019/2020.

TABLEAU 29 : Récapitulatif des effectifs des établissements 2018-2019.

TABLEAU 30 : Récapitulatif des effectifs des établissements 2015/2016
TABLEAU 31 : Récapitulatif des effectifs des établissements 2014/2015
TABLEAU 32 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2014/2015.
TABLEAU 33 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2015/2016.
TABLEAU 34 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2018/2019.
TABLEAU 35 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2019/2020.
Tableau 36 : Nombre de structures de formation agréées dans la région de l'Adamaoua.
Tableau 37 : Effectifs d'apprenants dans les SAR/SM publiques de la région.
Tableau 38 : Effectifs des jeunes encadres vivant avec un handicap dans la vina.
Tableau 39 : Effectifs d'apprenants dans les SAR/SM privées de la région de l'Adamaoua.
Tableau 40 : Effectifs d'apprenants et d'admis aux examens de fin de formation dans la vina.
Tableau 41 : Statistiques désagrégées des élèves de la SIL, CM2, général et infrastructures de Ngan-Ha.
Tableau 42 : Effectifs filles et garçons et leurs taux de déperdition/abandon scolaire.
Tableau 43 : Propositions faites par les filles pour limiter la déperdition scolaire.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Niveau d'organisation, de structuration et des difficultés rencontrées par les CA.
Figure 2 : Niveau de connaissance sur les problèmes de la scolarisation de la fille.
Figure 3 : Niveau de connaissance sur les textes juridiques en matière de l'éducation des filles, des minorités autochtones et des enfants vivant avec un handicap.

FICHE TECHNIQUE

Titre de l'activité	Étude sur l'éducation inclusive et sensible au genre dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) au Cameroun : cas de la région de l'Adamaoua.
Titre avec numéro de l'activité	Activité N° 1 : Étude sur l'éducation inclusive et sensible au genre dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) au Cameroun, dans la région de l'Adamaoua.
Prestation membre du CEFAN en charge de la mise œuvre de l'activité	LOCAL EXPERTISE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN AFRICA (LESDA).
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) - Oxfam-Ibis - CEFAN
Lieu et date du déroulement de l'activité.	Ngaoundéré, août 2020.
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Les OSC ; - Les sectoriels ; - Les collectivités territoriales décentralisées (CDT) ; - Les filles
Médias présents pour la couverture	STV, FADART TV, RADIO BONNE NOUVELLE.
Brève analyse de l'intervention (les aspects abordés et les principaux résultats obtenus (ou grandes résolutions)).	<p>L'étude sur l'éducation inclusive et sensible aux genres dans les ZEP : cas de l'Adamaoua, a été organisée par la Coordination Régionale du CEFAN pour l'Adamaoua du 10 au 31 août 2020 dans 06 arrondissements du département de la Vina. Cette étude visait à établir un diagnostic de la situation d'inégalité d'accès à l'éducation dans le ZEP Cameroun et proposer des recommandations, à l'effet de permettre à la coalition d'opérer des nouvelles actions de plaidoyer clairement ciblées. Les 03 enquêteurs ont pendant la période de l'étude collecté les données nécessaires relatives à l'éducation inclusive et sensible aux genres dans la région. Les résultats obtenus à la fin de cette étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -11 collaboratifs d'apprentissage ont été identifié pour porter les plaidoyers en faveur de l'éducation de qualité de la jeune fille dans l'Adamaoua ; - 06 cadres juridique internationaux et 03 au niveau national traitent des questions d'éducation en général ont été identifiés, mais on observe encore des vides juridiques sur les spécificités sur les politiques éducatives sensibles au genre ; -59,26% des jeunes filles interviewées ont un niveau approximatif de la connaissance et de leur applicabilité des

	<p>politiques éducatives. À l'issue de l'étude, un rapport final de l'étude a été élaboré et transmis au Secrétariat National du CEFAN.</p>
Coût de l'activité	<p>1.000.000 F CFA, soit 70% (700 000Fcf) après validation des TDR et 30% (300 000Fcf) après validation du rapport de l'atelier et du rapport final d'étude.</p>

RÉSUMÉ

L'étude consacrée à l'éducation inclusive et sensible au genre réalisée par la **Cameroon Education For All Network** CEFAN en partenariat avec **Local Expertise for Sustainable Development in Africa (LESDA)**, qui assure la coordination régionale du (CEFAN) dans l'Adamaoua, a couvert quelques Arrondissements du département de la Vina, notamment Ngaoundéré 1^{er}, Ngaoundéré 2^{ème}, Ngaoundéré 3^{ème}, Mbé, Ngan-Ha et Nyambaka. Au cours de cette étude, différentes cibles ont été touchées, en l'occurrence les responsables sectoriels, les élus locaux, les inspecteurs d'arrondissement, les chefs d'établissement, les filles déscolarisées, les minorités autochtones et les enfants vivant avec un handicap. Cette étude, qui s'est déroulée du 1^{er} au 31 août 2020, a permis de côtoyer les réalités peu enviables vécues par ces couches sociales vulnérables. L'objectif assigné à cette étude visait à établir un diagnostic de la situation d'inégalité d'accès à l'éducation dans les ZEP du Cameroun et proposer des recommandations, à l'effet de permettre à la coalition d'opérer des nouvelles actions de plaidoyer clairement ciblées. Sur le plan méthodologique, la stratégie de déploiement était simultanée dans toutes les zones d'enquête. Au cours de ces enquêtes, les méthodes utilisées étaient hypothético-déductives, participatives et sur la base des interviews semi-structurées. L'analyse des données collectées a permis d'aboutir à des résultats pertinents dont les plus saillants sont :

- 11 collaboratifs d'apprentissage ont été identifiés pour porter les plaidoyers en faveur de l'éducation de qualité de la jeune fille dans l'Adamaoua ;
- 06 cadres juridiques internationaux et 03 au niveau national traitent des questions d'éducation en général ont été identifiés, mais on observe encore des vides juridiques sur les spécificités sur les politiques éducatives sensibles au genre ;
- 59,26% des jeunes filles interviewées ont un niveau approximatif de la connaissance et de leur applicabilité des politiques éducatives.

Dès lors, pour pallier cette inégalité sociale, il apparaît opportun de mener un plaidoyer auprès des décideurs pour que des mesures soient prises à tous les niveaux.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989, dans son article 28, ratifiée par 195 pays dont le Cameroun, l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants. À ce titre Chaque pays a le devoir d'assurer un meilleur cadre d'éducation, de formation et d'accomplissement de ses jeunes. Dans sens, les États s'engagent à garantir à chaque enfant la jouissance de ses pleins droits sans discrimination ni distinction d'aucune sorte. En particulier, les filles doivent jouir des mêmes droits que les garçons. Aussi, les enfants handicapés ont droit à un traitement, une éducation et des soins spéciaux, selon la même convention. C'est pourquoi le Cameroun dans sa constitution et sa vision de développement à l'horizon 2035, a souscrit aux Objectifs de Développement Durables (ODD), dont l'ODD4 qui recommande d'« assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et l'ODD5 qui recommande de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Mais, dans les faits, le respect de ce droit inaliénable semble ne pas être assuré pour tous les enfants du Cameroun selon qu'ils se trouveraient en ville ou en campagne ; ou qu'ils seraient de sexe masculin ou féminin ; valides ou vivant avec un handicap. Par conséquent des disparités persiste jusqu'à ce jour autour de l'encadrement des enfants en général et de leur éducation en particulier. Cette réalité est encore plus accentuée dans les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) du Cameroun où, les clivages et les pesanteurs socio-culturelles plombant encore l'éducation des enfants en général surtout, ceux vivant avec un handicap et celle de la jeune Fille en particulier. Face à ces difficultés et aux contraintes encore majeures qui entravent l'amélioration de l'éducation de tous les enfants du Cameroun sans discrimination, se trouve en bonne place, le faible pourcentage des moyens budgétaires réservés à l'éducation jusqu'à ce jour, et qui interpelle toutes les consciences et acteurs à se lever comme un seul homme pour investir sur des enfants bien formés sur les idéaux de qualité et de valeurs pour un développement sain des personnes qui y évoluent, responsables d'aujourd'hui et de demain. D'où l'appel à une éducation inclusive et de qualité, qui garantit à tous les enfants, les mêmes chances de réussite. C'est dans ce sillage que se situe le **Projet « éducation à voix haute »**, en Anglais, **Education Out Loud (EOL)** porté par l'**ONG Internationale Oxfam-Ibis**, mis en œuvre au Cameroun par la **Cameroon Education For All Network (CEFAN)** et financé avec des fonds issus du **Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)**, qui encourage une plus grande implication de divers groupes de la société civile dans la construction de systèmes d'éducation solides et durables. C'est ainsi que, pour bâtir efficacement la documentation pour un plaidoyer en faveur de l'amélioration du soutien à l'éducation des enfants en général et des enfants vulnérables en particulier, une **étude sur l'éducation inclusive et sensible au genre dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) au Cameroun**, a été commanditée par CEFAN dès la deuxième semaine du mois de juillet 2020 et réalisée dans la région de l'Adamaoua entant que ZEP, par l'Association **Local Expertise for Sustainable Development in Africa (LESDA)** basée à Ngaoundéré et qui assure la Coordination Régionale du CEFAN dans l'Adamaoua du CEFAN. Le présent rapport donne le rendu et le substrat des objectifs et résultats attendus

de l'étude, de son déroulement, des actions menées, de la perception du sujet par les acteurs, des difficultés rencontrées et des propositions de solutions ainsi que des axes de plaidoyer/lobbying dégagés.

I. OBJECTIFS

1- Objectif global

Globalement, L'étude vise à établir un diagnostic de la situation d'inégalité d'accès à l'éducation dans les ZEP du Cameroun, particulièrement celle de l'Adamaoua et proposer des recommandations à l'effet de permettre à la coalition des Organisations de la Société Civile (OSC), d'opérer de nouvelles actions de plaidoyer clairement ciblées dans cette zone.

2- Objectifs spécifiques

- 1- Identifier les organisations/associations des femmes/filles ainsi que d'autres organisations de défense des droits d'accès à l'éducation des filles, bien structurées avec une influence locale certaine pour porter leur plaidoyer ;
- 2- Identifier les textes juridiques sur les politiques internationale et nationale en matière de l'éducation inclusive et sensible aux genres, avec la collaboration des délégations MINAS, MINPROFF, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, CNDHL-AD et des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 3- Identifier les élèves désagrégés/en déperdition scolaire, par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région de l'Adamaoua, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État (MINAS, MINPROFF, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP) et les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 4- Identifier les causes et effets des problèmes intégrant les aspects sociaux, économiques, culturels, juridiques, dans la région de l'Adamaoua en utilisant l'arbre à problèmes, la matrice de diagnostic FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), avec la collaboration de la cible, aussi bien des enseignants que des autres acteurs maîtrisant la problématique du genre et de l'inclusion en éducation ;
- 5- Identifier les initiatives locales pour résoudre les problèmes de la scolarisation de la fille ;
- 6- Proposer des solutions pour faciliter la résolution des problèmes identifiés, ainsi que les axes de plaidoyer à développer par tous les intervenants ;
- 7- Produire des rapports d'enquête de terrain, de Coordination régionale de l'Adamaoua et de l'étude.

II. RÉSULTATS ATTENDUS

Globalement,

01 diagnostic de la situation d'inégalité d'accès à l'éducation dans les ZEP du Cameroun particulièrement celle de l'Adamaoua est posé et des recommandations, à l'effet de

permettre à la coalition État et sociétés civiles d'opérer de nouvelles actions de plaidoyer clairement ciblées dans l'Adamaoua, sont proposées.

Spécifiquement,

- a- Des organisations/associations des femmes/filles ainsi que d'autres organisations de défense des droits d'accès à l'éducation des filles sont identifiées, structurées et aptes à porter le plaidoyer ;
- b- Les textes juridiques sur les politiques internationale et nationale en matière de l'éducation inclusive et sensible au genre, avec la collaboration des délégations MINAS, MINPROFF, MNEFOP, MINEDUB, MINESEC, CNDHL-AD des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Organisations de la Société Civile (OSC), sont identifiées et une base de données disponibles ;
- c- Les élèves désagrégés/en déperdition scolaire, par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région de l'Adamaoua, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État (MINAS, MINPROFF, MNEFOP, MINEDUB, MINESEC,) les Collectivités Territoriales Décentralisées et des Organisations de la Société Civile (OSC) sont identifiés ;
- d- Les causes et effets des problèmes intégrant les aspects sociaux, économiques, culturels, juridiques, dans la région de l'Adamaoua en utilisant l'arbre à problèmes, la matrice de diagnostic FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), avec la collaboration de la cible, aussi bien des enseignants que des autres acteurs maîtrisant la problématique du genre et de l'inclusion en éducation, sont identifiés ;
- e- De réelles initiatives locales pour résoudre les problèmes de la scolarisation de la fille sont identifiées ;
- f- Des propositions effectives de solutions pour faciliter la résolution des problèmes ainsi que les axes de plaidoyer à développer par tous les intervenants sont identifiés ;
- g- Des rapports d'enquête de terrain, de mise en commun et de Coordination régionale de l'Adamaoua sont produits.

III. LIEU DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE

L'étude s'est déroulée dans la région de l'Adamaoua précisément dans les Communes de Ngaoundéré 1, Ngaoundéré 2, Ngaoundéré 3, Nyambaka, Mbé et Ngan-Ha.

IV. PÉRIODE DE L'ÉTUDE

Elle s'est étalée de la fin du mois de juillet au 31 août 2020 avec une semaine de préparation de l'étude et de la réalisation de la mission du CEFAN dans la Région, 01 jour de formation des enquêteurs le 30 juillet 2020, 03 jours de finalisation et de production des questionnaires d'enquête et d'information des autorités régionales et départementales, 10

jours de collecte des données, 10 jours d'analyse et 07 jours de rédaction du rapport, pour un total de 31 jours calendaire.

V. LES PARTIES PRENANTES DE L'ÉTUDE

V.1 Équipe de pilotage et d'exécution de l'étude dans l'Adamaoua

La supervision de l'étude a été assurée par le Secrétariat Exécutif du CEFAN à travers le Chargé de Programme et la coordination dans la région par le responsable de LESDA, Coordonnateur régionale du CEFAN pour l'Adamaoua. L'enquête dans les Communes Ciblées a été conduite par trois enquêteurs recrutés pour la cause. Le Tableau ci-dessous présente les différents artisans de la réalisation de ladite étude.

Tableau 1 : Liste des intervenants dans la réalisation de l'étude

Intervenants	Noms et prénoms	Zones d'intervention
Superviseur régional	TANKEU Olivier	Région de l'Adamaoua
Coordonnateur Régional	SANGON AVOM Bienvenu	Région de l'Adamaoua
Enquêteur N° 1	NGUETO NDOMDJO Liliane Moser	Commune de Ngaoundéré 1 ^{er}
		Commune de Nyambaka
Enquêteur N° 2	LEKOUA Thierry Sylvain	Commune de Ngaoundéré 2 ^{ème}
		Commune de Ngan-Ha
Enquêteur N° 3	DAYANG Paul	Commune de Ngaoundéré 3 ^{ème}
		Commune de Mbé

V.2 Les cibles de l'étude

Les cibles principales de cette étude ont été les sectoriels (les Délégués régionaux et départementaux/représentants du MINAS, du MINPROFF, du MINEFOP, du MINEDUB et du MINESEC) de la région de l'Adamaoua, les responsables des collectivités territoriales décentralisées de Ngaoundéré 1,2, 3, de Mbé, de Nyambaka et de Ngan-Ha, les filles déscolarisées, les responsables des écoles et des établissements scolaires et les OSC.

VI. MÉTHODOLOGIE

1- L'approche/démarche

L'approche dans cette étude a été participative à toutes les étapes où la voix de chaque acteur est prise en compte en relevant la perception de tous pour enrichir l'analyse.

La démarche a été **hypothético-déductive**, car nous partons des postulats selon lesquels il y aurait :

- faible proportion des OSC locales ou à base communautaire bien structurées avec une influence locale pour porter leur plaidoyer et manque de synergie d'actions en faveur de cette cause entre les organisations/associations des femmes/filles ainsi que d'autres organisations qui défendent le droit d'éducation des filles ;

- Un faible niveau d'information sur les cadres juridiques au niveau internationale et nationale en matière d'éducation de la jeune fille dans l'Adamaoua ;
- Une faible disponibilité des données statistiques des élèves désagrégées/en déperdition scolaire par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région de l'Adamaoua ;
- Une forte existence des goulots d'étranglements, tant sur le plan socio-économique, culturel que juridique entravant la scolarisation de la fille dans l'Adamaoua ;
- Un faible engagement en matière d'initiatives locales pour résoudre les problèmes relatifs à la scolarisation de la jeune fille ;
- Une insuffisance de propositions de solutions efficaces et leur implémentation pour faciliter la résolution des problèmes identifiés, ainsi que les axes de plaidoyer à développer par tous les intervenants.

2- Recrutement

Il a été conduit en interne car, les membres du LESDA remplissent tous les critères de sélection pour assurer bonne réalisation de la mission avec un niveau d'étude suffisamment élevé, BAC +3 au moins. Parmi eux, 03 enquêteurs dont une femme a été retenus.

3- La stratégie de collecte des données.

3.1 Préparation de l'étude et de la mission du CEFAN dans la région

Pour atteindre les objectifs de l'étude, le Président de LESDA, Coordonnateur du CEFAN dans l'Adamaoua a convoqué une première réunion du bureau dès réception de la fiche technique de l'étude, pour informer et mobiliser les membres. Des séances de travail ont suivi pour élaborer les TDR de l'étude, les outils de collecte des données. Ces cadres ont permis après la validation des TDR et les outils de collecte par le Secrétariat du CEFAN, pour sélectionner les trois enquêteurs qui devraient avec le Coordonnateur réaliser l'étude. Après la signature de la convention de partenariat, les questionnaires ont été finalisés et les lettres d'information des autorités et les cibles de l'étude ont été élaborées, produites et transmises à qui de droit sous la houlette du Coordonnateur Régional. Les enquêteurs ont été affectés dans les 06 communes choisies comme zone d'étude. Les tâches ont été réparties de l'accompagnement de la mission du CEFAN à Ngaoundéré, la formation des enquêteurs, de la collecte des données jusqu'à l'analyse en passant par le dépouillement des questionnaires. La rédaction du rapport final a été la dernière étape du processus jusqu'à sa validation par le CEFAN.

- **La conception et finalisation des TDR et des outils de collecte des données**

Dès la réception de la fiche technique sur l'étude le 13 juillet 2020, la Coordination régionale du CEFAN s'est attelée à concevoir les TDR demandés qui ont été transmis le 20 juillet 2020. Dès validation desdits TDR par le secrétariat exécutif du CEFAN, la coordination régionale a travaillé immédiatement sur la conception des outils de collecte et d'analyse des données qui ont été proposés au Secrétariat du CEFAN (questionnaire, guide d'entretien, canevas de rapport).

- **La rédaction, la production et la transmission des lettres d'information et de demande d'information aux autorités et sectoriels de la région**

Après le quitus du secrétariat Exécutif du CEFAN et la signature de la convention de partenariat, la Coordination régionale, a entrepris de concevoir, produire et transmettre les lettres d'information aux autorités administratives régionales et départementales à savoir, le Gouverneur de la Région, le Préfet de la Vina et les sous-préfets de Ngaoundéré 1,2 et 3, de Ngan-Ha, Mbé et Nyambaka. La même démarche a été entreprise vers les responsables sectoriels régionaux et départementaux à laquelle nous avons ajouté les demandes d'information et les questionnaires de collecte des données.

3.2 Organisation du travail

- **Définition d'un échantillonnage**

Pour avoir une bonne mesure de la situation, l'équipe de coordination de l'étude a réfléchi sur la définition d'un échantillon représentatif de toutes les parties prenantes de l'éducation dans la région en rapport avec les orientations de la fiche technique et des TDR de l'étude. La méthode d'échantillonnage utilisée était aléatoire simple pour les jeunes filles, et les autres cibles en fonction de leur qualité (fonction) tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Échantillonnage des parties prenantes et cibles

N°	Les cibles		Effectif régional		Effectif total	
			Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
1	Les Délégués régionaux	MINESEC	01	01	10	11
		MINEDUB	01	01		
		MINAS	01	02		
		MINPROFF	01	01		
		MINEFOP	01	01		
2	Les Délégués départementaux	MINESEC	01	01	10	11
		MINEDUB	01	01		
		MINAS	01	01		
		MINPROFF	01	01		
		MINEFOP	01	01		
3	Autres responsables	Directeurs Écoles	00	08	00	16
		Inspecteurs d'Arrondissement	00	05		
		Provisseurs des Lycées	00	03		
4	Les OSC /ONG	CNDHL-AD	01	00	04	11
		OSC	03	11		
5	Les collectivités territoriales décentralisées	Communes de Ngaoundéré 1, 2, 3	03	03	06	04
		Communes de Nyambaka	01	01		
		Communes de Mbé	01	00		
		Communes de Ngan-Ha	01	00		
6	Les jeunes filles	09 filles X 6 Communes	54	55	54	55
Total			74		74	97

L'effectif prévisionnel arrêté total des cibles à enquêter tant dans la fiche technique de l'étude que par la coordination régionale a été dépassé ; allant respectivement de 60, 74 à 97. Soit une augmentation de 37 cibles sur l'échantillon de départ. Ce qui est de bonne augure pour la lecture de la situation de l'éducation inclusive dans la région.

- **De la stratégie de déploiement sur le terrain**

Pour la collecte des données, la stratégie de déploiement sera simultanée dans toutes les zones d'enquête et va s'appuyer sur les 03 enquêteurs agréés. La collecte des données se fera en 10 jours dans les 06 arrondissements retenus. Le tableau ci-dessous présente cette répartition des enquêteurs par département.

Tableau 3 : Répartition des enquêteurs par zones

Enquêteurs	Zones d'enquête
N° 1	Commune de Ngaoundéré 1 ^{er}
	Commune de Nyambaka
N° 2	Commune de Ngaoundéré 2 ^{ème}
	Commune de Ngan-Ha
N° 3	Commune de Ngaoundéré 3 ^{ème}
	Commune de Mbé
TOTAL	06

- Préparation de la mission du CEFAN dans la région

La coordination régionale a préparé et facilité la mission de supervision de 03 jours sur le terrain, du Chargé des Programmes du secrétariat exécutif du CEFAN, en la personne de M. TANKEU Olivier par la réservation d'hôtel et d'un moyen de déplacement (voiture et moto) sur le terrain. Dans le même sens, elle a mobilisé certaines cibles de l'étude pour la collecte des premières données et pour faciliter la rencontre de la mission avec les autorités de la région en vue de bénéficier d'une couverture institutionnelle de la part de ces dernières.

3.3 Réalisation de la mission du CEFAN dans la région

Dès son arrivée à Ngaoundéré le lundi 27 juillet 2020, le représentant de la Coordination Nationale du CEFAN a été accueilli et installé par le Coordonnateur régional du CEFAN pour l'Adamaoua en la personne de M. SANGON AVOM Bienvenu. Après avoir installé ses quartiers dans hôtel de la place, M. TANKEU, Chargé des programmes du CEFAN a organisé au siège de LESDA une séance de concertation avec l'équipe de l'Adamaoua, avant de commencer le lendemain, les rencontres avec les autorités et les cibles de l'étude. Le mardi 28 et le mercredi 29 juillet 2020 ont donc été consacrés à la rencontre avec les autorités locales et les sectoriels en charge de l'éducation dans la région ainsi que certains responsables des écoles et d'OSC identifiés et mobilisés pour la cause. Pour ce faire un véhicule a été mis à sa disposition pour le déplacement avec l'accompagnement du Coordonnateur régional.

Au final, nous avons rencontrés les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires, de l'Emploi et la Formation Professionnelle, des Affaires Sociales, De la

Promotion de la Femme et de la Famille, et de l'Éducation de Base, 03 directeur et directrices d'écoles, 02 présidentes d'association agissant dans l'encadrement des enfants vulnérables et de la jeune Fille.

Le responsable national du CEFAN a eu à intervenir solennellement le 28 juillet 2020, dans une conférence de lancement du **projet de renforcement de la gestion des APEE, de l'accès des enfants à l'éducation et à la gratuité de l'école primaire publique dans la région de l'Adamaoua**, mis en œuvre par le Collectif de Organisation de la Société Civile de l'Adamaoua (COSCA) pour présenter le CEFAN, les objectifs de sa mission et de l'étude. La même intervention a été répliquée le lendemain 29 juillet 2020 à l'occasion cette fois de l'atelier départemental de restitution de **l'étude de sur la gestion des APEE, l'accès des enfants à l'école et à la gratuité de l'école primaire publique dans les villes de Ngaoundéré, Meiganga, Tibati, Tignère et Banyo** sous le couvert du COSCA encore avec le soutien financier du PROCIVIS.

Les photos ci-dessous illustrent ces interventions.



La mission a été bouclé le jeudi 30 juillet 2020 par la formation des enquêteurs où le missionnaire du CEFAN a travaillé de concert avec le Coordonnateur régional pour la réussite de cette importante activité. Tous les outils de travail ont été mis à sa disposition par LESDA (ordinateur, écran de projection, vidéo projecteur, tableau, craie, papier conférence, marqueurs...)

3.4 Formation des enquêteurs

Le jeudi 30 juillet 2020 au siège du LESDA dès 9h 30 mn, s'est tenue la session de formation des enquêteurs en vue de la collecte des données de terrain de l'étude sur l'éducation inclusive et sensible au genre dans la région de l'Adamaoua en tant que zone d'éducation prioritaire.

Après l'installation des participants et l'accueil de Monsieur TANKEU Olivier, missionnaire du Secrétariat Exécutif du CEFAN pour la circonstance, la séance a été lancée par le mot de bienvenue du Coordonnateur Régional du CEFAN pour l'Adamaoua en la personne de M. SANGON AVOM Bienvenu à l'endroit de son hôte et de tous les participants suivis du mot introductif et de remerciement du Représentant National du CEFAN.

Après la présentation de l'ordre du jour, par le Coordonnateur régional, l'on est passé à la présentation individuelle des participants. À cet effet, 05 cadres de LESDA en plus du Coordonnateur régional, ont pris part à la formation. La parole a été ensuite donnée au Représentant du CEFAN national pour la présentation du CEFAN. Au cours de son intervention, un accent a été mis sur la genèse, la dénomination, l'organisation, l'organigramme, les conditions d'adhésion et les cotisations, les objectifs et les activités menées.

L'articulation suivante a été la présentation de LESDA par son Président National en la personne de M. SANGON AVOM Bienvenu. Cette présentation a porté essentiellement sur la genèse, les objectifs, les activités et les atouts de LESDA.

Après quelques échanges, le Représentant du CEFAN a repris la parole pour présenter le Projet « **Éducation à Voix Haute** », en Anglais, **Education Out Loud (EOL)** porté par l'**ONG Internationale Oxfam-Ibis**, mis en œuvre au Cameroun par la **Cameroon Education For All Network (CEFAN)**, financé avec des fonds issus du **Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)**. Son exposé s'est articulé sur les objectifs, les buts et changements souhaités, les activités et les indicateurs de suivi du projet. Après quelques questions, les réponses ont été données par le formateur.

La séquence suivante a été, la présentation des outils de diagnostic et de collecte des données de terrain par le formateur. De manière précise, la présentation et la réalisation de deux arbres à problèmes et de deux matrices respectivement sur l'éducation inclusive d'une part et sur la scolarisation de la jeune fille d'autre part dans la région de l'Adamaoua. À cet effet, deux groupes de travail ont été formés pour réaliser cet exercice.

Par la suite la restitution des travaux a été fait sur power point en plénière par les deux
Groupes et validé par l'ensemble des participants et le formateur.

Dans la même lancée, les questionnaires conçus pour la collecte des données ont été Parcourus, amendés et validés par tous.

Sous un autre plan, la stratégie de collecte des données, le délai d'exécution, l'engagement des deux organisations et les modalités pratiques ont été discutés par les différentes parties prenantes.

Il était 16h lorsque la séance a pris fin dans la convivialité et l'engagement de la coordination régionale à réaliser l'étude dans les délais impartis. Le rapport de la session de formation et la fiche de présence des participants sont joints à l'annexe.

Les photos ci-dessous illustrent cette phase



3.5 Réalisation de la collecte des données

- Recherche documentaire

La recherche documentaire a été conduite pendant période de collecte par le Coordonnateur régional assisté d'un des cadres de LESDA, sur internet et auprès de délégations régionales des ministères en charge de l'éducation et certaines institutions de défense des droits humains telles que l'Antenne régionale de la Commission Nationale des

Droits de l'Homme et de Libertés (CNDHL). Les textes juridiques obtenus à cet effet sont présentés dans la partie réservée au résultats obtenus.

- Collecte des données de terrain

Cette activité s'est étalée sur environ 10 jours et a été impulsée dès le début par les rencontres avec les autorités et responsables réalisées par le Missionnaire du CEFAN et le Coordonnateur Régional. Ce dernier a continué dans la même lancée, par la réalisation des séances de travail et des descentes de suivi tant avec les responsables sectoriels régionaux et autorités, qu'avec les différents enquêteurs sur le terrain. Les 03 enquêteurs sélectionnés se sont chargés de collecter les données auprès des cibles dans les 06 Communes choisies comme zone d'étude (ZE) selon la planification arrêtée et l'organisation propre à chacun. Cette démarche a permis de toucher les différentes parties prenantes au-delà des prévisions et de dégager les différentes perceptions de l'éducation inclusive en lien avec le genre dans la région ainsi que les problèmes qui minent son évolution. De nombreuses propositions de solutions et axes de plaidoyer ont été recueillies auprès de ces cibles. Chaque enquêteur a rédigé un rapport de collecte des données qui a été amendé et validé par le Coordonnateur Régional. Les photos ci-dessous illustrent les descentes de collecte dans les Communes ciblées.



Rencontre d'un des enquêteurs avec M. l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Ngan-Ha



Deux enquêteurs en situation d'entretien de collecte avec les jeunes filles ciblées

- Analyse des données et la rédaction du rapport final de l'étude

Une fois la collecte des données terminée, toute l'équipe sous la houlette du Coordonnateur régional, a engagé le dépouillement des questionnaires renseignés par cibles. Un masque de saisie sur Excel a été conçu par la coordination à cet effet et a permis faciliter le dépouillement par l'introduction des données. Après cette phase d'application, diagrammes d'illustration ont été produits et ont permis de réaliser l'analyse des données. Cette phase s'est étalée sur 04 jours.

La dernière étape a été consacrée à l'analyse et la rédaction du rapport final de l'étude après adoption d'un canevas opérationnel sous la houlette du Coordonnateur Régional.

VII. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1. Informations sur les Collaboratifs d'Apprentissage (CA) identifiés

1.1 Liste des Collaboratifs d'Apprentissage (CA) identifiés (cf Annexe n° 2).

Vingt et un (21) Collaboratifs d'Apprentissage constitués des associations et des Œuvres Sociales Privées (OSP), qui s'intéresse à l'éducation inclusive et sensible aux genres, ont été recensées dans la région de l'Adamaoua. Le fichier de ces OSC est joint en annexe.

1.2. Organisation, structuration, les activités, les difficultés rencontrées, les besoins organisationnels et structurels des CA identifiés

1.2.1 Sur le plan organisationnel

Toutes les CA identifiés ont le statut juridique d'association à l'exception d'un centre social. La majorité de ces OSC ont des organigrammes organisés autour d'une Assemblée Générale et d'un bureau exécutif à l'exception de deux seulement calquées sur le Conseil d'Administration et une direction. Trois (03) sur les 11 identifiés n'ont pas de siège contre 09 qui en ont.

1.2.2 Sur le plan structurel

08 sur les 11 CA ont des démembrements, soit au niveau départemental, soit au niveau régional. Cela prouve un grand potentiel de ces CA à couvrir la région et à apporter des solutions aux cibles que sont les enfants vulnérables si les moyens suivent.

1.2.3 Les activités des CA identifiés en faveur de l'éducation inclusive et de la scolarisation de la jeune fille

Les activités menées par ces CA sont :

- Causerie éducative dans les lycées, sensibilisation ;
- Appui nutritionnel et scolaire, accompagnement juridique ;
- Sensibilisation, accompagnement des jeunes filles dans la remise des kits scolaires ;
- Organisation des cours de remise à niveau, encouragement des jeunes filles avec des kits scolaires, mise sur pied d'un comité de suivi de la scolarisation des jeunes filles et des personnes handicapées, organisation des sensibilisations pour lutter contre le mariage précoce ;

- Promotion de l'éducation de la jeune fille surtout démunie et de l'enfant handicapé ;
- Octroi de certaines bourses, et paiement des frais d'examen à certaines filles ;
- Sensibilisation en matière d'éducation pour la poursuite des études, sensibilisation pour des petits métiers ;
- Sensibilisation, documentation, conseil éducatif ;
- Organisation des sensibilisations sur la COVID-19, sur l'établissement des actes de naissance, la prévention du handicap, l'insertion scolaire et le mariage précoce.

1.2.4 Les difficultés rencontrées par les CA identifiés

Plusieurs difficultés ont été relevées par les CA dans la conduite de leurs activités sont :

- le ciblage des jeunes filles vulnérables, la réticence de certaines filles et des parents, le manque de moyens financiers et techniques ;
- la méfiance de certains parents, l'instabilité des enfants vivant avec un handicap qui changent de famille, l'insuffisance de moyens humains et matériels ;
- l'absence de financement et défaut d'appui institutionnel car toutes les activités réalisées sont financées sous fonds propres ;
- la non implication des parents dans les initiatives en faveur de l'éducation de la jeune fille ;
- les moyens limités pour l'atteinte des objectifs ;
- la persistance des mariages précoces ;
- le manque de fonds et de matériels ;
- les conflits de leadership et de génération, le non-respect des dirigeants, les mentalités répulsives (agressivité, rejet) ;
- la lenteur et les tracasseries administratives dans le traitement des dossiers des personnes vivant avec un handicap ;
- les difficultés à faire respecter les droits des personnes vivant avec un handicap et à leur établir les pièces officielles (actes de naissances/ CNI...) ;
- le problème de déplacement des personnes vivant avec un handicap ;
- les difficultés de mobilisation des personnes vivant avec un handicap pour défendre leurs droits ;
- le manque d'appui financier pour les activités sur le terrain ;
- la pauvreté et l'ignorance des familles des enfants vulnérables ;
- la réticence de la population ;
- la menace de la COVID-19 actuelle.

1.2.5. Les besoins organisationnels et structurels des CA identifiés

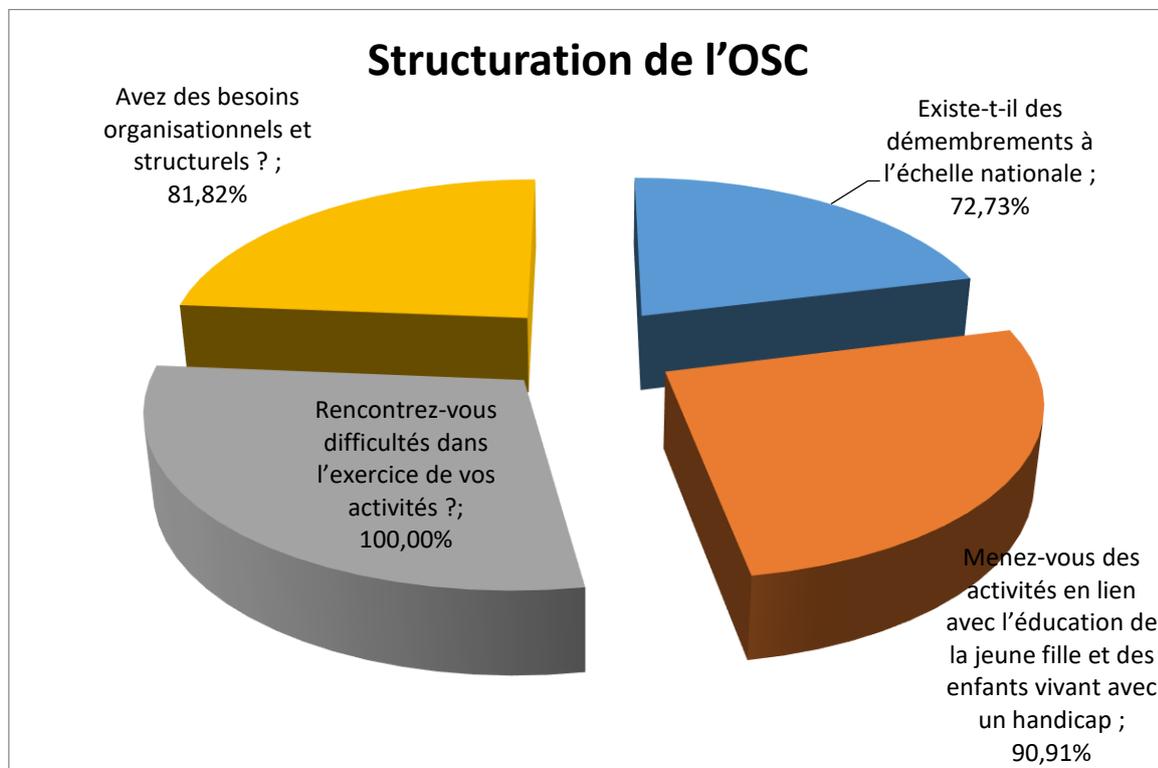
Les besoins exprimés par les CA sur le terrain sont entre autres :

- la création d'un centre de référence pour l'encadrement des cibles ;
- la création des démembrements dans les autres régions du septentrion ;
- la nécessité de nouer des partenariats avec d'autres structures ;
- la formation du personnel technique en conseil psycho-social ;

- l'équipement en matériel de travail (ordinateur, outils bureautiques) et en moyens de locomotion ;
- la restructuration et la capitalisation des actions de certaines organisations ;
- le renforcement des capacités en techniques d'élaboration des projets ;
- la subvention des CA ;
- la formation, l'accompagnement et le renforcement des capacités des CA en management et en technique de plaidoyer ;
- la formation des membres du bureau à la vie associative et à la gestion ;
- le recyclage de membres déjà actifs.

Le diagramme ci-dessous énonce le niveau d'organisation, de structuration et des difficultés rencontrées par les CA.

Figure 1 : Niveau d'organisation, de structuration et des difficultés rencontrées par les CA



À l'observation de ce camembert, il ressort que tous les CA rencontrés éprouvent de nombreuses difficultés dans leur déploiement sur le terrain. C'est ainsi que 100% reconnaissent avoir des difficultés dans leurs activités, ce qui se confirme auprès des 81,82% qui ont des besoins structurels et organisationnels étant donné qu'ils fonctionnent en vase clos avec 72,73 % qui n'ont aucune représentation à l'échelle nationale. Les difficultés qu'ils éprouvent trouvent leurs origines au sein même de leur mode de fonctionnement. Malgré ces obstacles, ces CA, à 90,91%, parviennent néanmoins à mener des activités en lien avec l'éducation de la jeune fille et des enfants vivant avec un handicap.

1.3. Les pistes d'accompagnement des CA

En guise de pistes d'accompagnement des CA, il est question de :

- la formation et renforcement des capacités ;
- l'accompagnement/coaching dans l'encadrement des enfants vulnérables ;
- le soutien en équipement et matériel ;
- le renforcement de l'appui institutionnel et des capacités des CA dans les techniques de plaidoyer/lobbying ;
- l'appui à la mobilisation des fonds auprès des partenaires (information sur les appels à projets et élaboration des microprojets) ;
- la facilitation à la recherche des partenaires à tous les niveaux ;
- la création des centres de formation pour les enfants vivant avec un handicapé (couture, informatique, agriculture, élevage) ;
- le renforcement des capacités dans les techniques de sensibilisation des jeunes filles sur le terrain ;
- l'appui à l'acquisition de la documentation spécialisée sur les enfants vulnérables.

1.4. Les solutions proposées par les CA en termes de plaidoyer, lobbying, sensibilisation, formation

Pour résoudre les problèmes d'éducation de la jeune fille et de enfants vivant avec un handicap, les CA proposent comme solutions :

- la sensibilisation, la formation, l'éducation des communautés et surtout l'accompagnement pour le maintien de la fille à l'école ;
- le développement d'un système de parrainage des jeunes filles ;
- la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes filles ;
- la conception d'une cartographie des cibles ;
- l'organisation des rencontres de formation des cibles sur des domaines porteurs ;
- l'institution d'un cadre d'accompagnement juridique contre les abus portés sur cibles ;
- l'accentuation de la sensibilisation de la communauté masculine afin qu'elle développe une vision favorable à l'éducation de la jeune fille ;
- la conscientisation de la jeune fille sur l'importance son éducation complète, son autonomisation et la défense de ses droits ;
- la sensibilisation sur les conséquences des mariages précoces et forcés ;
- la création des centres de formation professionnelle dans les zones rurales ;
- l'organisation des colloques de sensibilisation de masses sur la prise en charge des enfants vivant avec un handicap et sur les conséquences des mariages précoces et forcés ;
- la multiplication des écoles inclusives pour améliorer l'accueil des enfants vivant avec un handicap ;
- le réarmement moral et l'octroi des primes pour les meilleurs élèves en fin d'année ;
- l'appui financier aux parents pour le développement des AGR ;
- le renforcement des actions de promotion de l'éducation de la fille, et les plaidoyers pour créer des lois en faveur de la fille ;

- le plaidoyer pour l'amélioration du cadre institutionnel des CA agissant pour l'encadrement des enfants vulnérables ;
- l'octroi des appuis en direction des personnes et enfants vivant avec un handicap pour la lutte contre la COVID-19.

2. Les politiques internationales et nationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier

Les discriminations et les injustices subies par les filles, en particulier en matière de l'éducation, sont une réalité dans le monde, et plus précisément au Cameroun. Pour pallier ces obstacles à l'épanouissement féminin, les Organisations internationales et régionales ont mis sur pied un ensemble de textes qui protègent les filles en général et en matière des droits d'accès à l'éducation en particulier. Face à cet engagement international visant à développer le plein potentiel de tous les enfants, de sortir de la pauvreté et de se construire de meilleures chances d'avenir, les États ne sont pas restés indifférents. C'est ainsi que des politiques nationales ont été initiées en la matière pour s'arrimer à cette légitime lutte pour sortir la fille de ces marginalisations injustifiées. Pour saisir la mesure de ces politiques, il convient d'examiner d'abord les textes internationaux, puis les initiatives nationales.

2.1. Les politiques internationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier

Selon l'UNICEF, 58 millions d'enfants dans le monde, en âge d'aller à l'école primaire, ne sont pas scolarisés, alors que l'accès à l'éducation devrait être universel, gratuit et obligatoire. La majorité de ces enfants exclus de l'école sont des filles. C'est dans cette optique que des politiques internationales, qui œuvrent en faveur des droits des filles, sont nombreuses et initiées par plusieurs organisations dont les plus saillantes méritent d'être examinées.

a. EXTRAITS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

Consciente de la discrimination dans l'éducation des enfants favorisant généralement les garçons au détriment des filles, les États membres de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ont convenu de mettre terme à cette injustice. Cette convention consacre le caractère inaliénable entre tous les enfants d'une même famille aux articles ci-après :

Article 2, alinéa 1 : « Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ».

Article 28, alinéa 1 e : « Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire ».

b. EXTRAIT DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres, qui constituaient alors l'Assemblée générale d'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris, ont fait une place de choix à l'éducation comme facteur du progrès social et d'amélioration des conditions de vie de l'homme. Aucune discrimination ne doit être tolérée dans le choix des enfants à scolariser. C'est ce qui ressort des articles 7 et 26 ci-dessous.

Article 7 : « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

Article 26, alinéa 1 : « Toute personne a droit à l'éducation... »

c. EXTRAIT DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES (CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO, DÉCEMBRE 1960)

En sa onzième session, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 14 novembre au 15 décembre 1960, rappelle que la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le principe de la non-discrimination et proclame le droit de toute personne à l'éducation. Les États parties à la présente Convention s'engagent en outre à formuler, à développer et à appliquer une politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité de chance et de traitement entre tous les enfants en matière d'enseignement, notamment à cet article :

Article 4, alinéa a : « Rendre obligatoire et gratuit l'enseignement primaire ; généraliser et rendre accessible à tous l'enseignement secondaire sous ses diverses formes ; rendre accessible à tous, en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, l'enseignement supérieur ; assurer l'exécution par tous de l'obligation scolaire prescrite par la loi »

d. EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Pour mieux endiguer l'exploitation dans diverses activités ménagères et commerciales des enfants en général, et des filles en particulier, la Déclaration des droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1959 dans sa résolution 1387. En ses articles 9 et 10 ci-dessous, la compromission de l'éducation de l'enfant par quelques activités que ce soient est formellement proscrite.

Article 9 : « L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la traite sous quelque forme que ce soit. L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié ; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral ».

Article 10 : « L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui poussent à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination ».

e. Extrait de la Convention de Genève de 1929 sur la déclaration des droits de l'enfant

Dans la Déclaration des Droits de l'Enfant, l'encadrement et la scolarisation de l'enfant constituent des droits inaliénables reconnus à ce dernier. Les parents ou tuteurs sont astreints au respect de cette convention, faute de quoi ils s'exposent aux sanctions. Les principes 5 et 7 ci-après extraits de cette convention énoncent ces prescriptions :

Principe 5 : « L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation. »

Principe 7 : « L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société. »

f. Extrait du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes

Aussi dénommé « Protocole de Maputo », ce Protocole, qui a été adopté le 11 juillet 2003 par l'Union africaine, entré en vigueur le 25 novembre 2005 et signé par 43 États, formule, dans un total de 31 articles, des droits spécifiques à la protection des femmes et des filles en Afrique en tenant compte des conditions socioculturelles. Son Article 12 est consacré au Droit à l'éducation et à la formation des filles.

Article 12 : Droit à l'éducation et à la formation

1. Les États prennent toutes les mesures appropriées pour :

a) éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et garantir l'égalité des chances et d'accès en matière d'éducation et de formation ;

b) éliminer tous les stéréotypes qui perpétuent cette discrimination dans les manuels scolaires, les programmes d'enseignement et les médias ;

c) protéger la femme, en particulier la petite fille contre toutes les formes d'abus, y compris le harcèlement sexuel dans les écoles et autres établissements et prévoir des sanctions contre les auteurs de ces pratiques ;

d) faire bénéficier les femmes victimes d'abus et de harcèlements sexuels de conseils et de services de réhabilitation ;

e) intégrer la dimension genre et l'éducation aux droits humains à tous les niveaux des programmes d'enseignement scolaire y compris la formation des enseignants.

2. Les États prennent des mesures concrètes spécifiques en vue de :

a) promouvoir l'alphabétisation des femmes ;

b) promouvoir l'éducation et la formation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les disciplines et en particulier dans les domaines de la science et de la technologie ;

c) promouvoir l'inscription et le maintien des filles à l'école et dans d'autres centres de formation et l'organisation de programmes en faveur des filles qui quittent l'école prématurément.

g. Extrait de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Adoptée et ratifiée par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1979 et entrée en vigueur en 1981, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est sans aucun doute la convention de droit international la plus importante en matière de droits des femmes. Elle comprend une interdiction générale et absolue de la discrimination ainsi que des dispositions détaillées au sujet de ce que les États signataires doivent entreprendre pour empêcher la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans la vie. Les articles 2 et 10 en sont illustratifs.

Article 2 : Les gouvernements ne doivent pas tolérer la discrimination à l'égard des filles et des femmes. Ils doivent adopter des lois et des politiques pour les protéger contre toutes les formes de discrimination. Toutes les lois et politiques nationales doivent se fonder sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le non-respect de la loi dans ce domaine doit être sanctionné.

Article 10 : Les gouvernements doivent éliminer la discrimination à l'égard des filles dans le domaine de l'éducation. Les filles et les femmes ont droit à une éducation, tout comme les garçons et les hommes. Les filles doivent avoir accès à une orientation et à une formation professionnelle à tous les niveaux ; aux études et aux centres éducatifs ; aux examens, au corps enseignant, aux bâtiments et aux équipements scolaires ; elles doivent pouvoir obtenir des bourses et des prêts, tout comme les garçons. Les filles et les femmes ont le droit de faire du sport et de participer à l'éducation physique, et d'obtenir des informations spécifiques pour être en bonne santé et assurer le bien-être de leurs familles. Les gouvernements doivent s'assurer que les filles n'abandonnent pas l'école. Ils doivent aussi aider celles qui ont quitté l'école trop tôt à y retourner pour achever leur éducation.

De ce qui précède, il ressort que les droits de la jeune fille en général, et les droits à l'éducation en particulier, sont encadrés par une diversité de textes internationaux. Toutefois, les États africains, et le Cameroun en particulier n'ont pas également manqué de légiférer sur cette question vitale. Ainsi, ce cadre légal national nécessite que l'on y accorde une attention.

2.2. Les politiques nationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier

Au Cameroun, les principes de l'égalité et plus spécifiquement, celui de la non-discrimination », sont garantis tant par la Constitution que par le droit positif. Dans sa Loi

fondamentale, notamment **La loi du 18 janvier 1996 portant Révision de la Constitution**, la Protection de la Femme et de la Fille est garantie.

a. EXTRAITS DE LA LOI DU 18 JANVIER 1996 PORTANT RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Le préambule de la Constitution du 18 janvier 1996, tout comme ceux des précédentes Constitutions (1961 et 1972), proclame que l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables en ces termes :

« Le peuple camerounais affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Sont notamment garantis : le principe de l'égalité de tous devant la loi, la liberté et la sécurité ».

Aucune raison ne saurait justifier une quelconque discrimination à l'égard des femmes car il est dit à la fin du préambule que :

« L'État garantit à tous les citoyens de l'un et de l'autre sexe, les droits et libertés énumérés au préambule de la Constitution ».

Quant au droit positif camerounais, le principe de cette protection de l'égalité est assuré tant dans la famille que dans le domaine social, économique et politique.

b. EXTRAITS DU CODE CIVIL

Le Code civil camerounais consacre plusieurs articles à la protection de la jeune fille, notamment :

Articles 146 et 180 qui interdisent le mariage sans le consentement de la fille ;

Article 223 qui dispose que la femme peut exercer une profession séparée de celle de son mari.

En dehors du Code civil, la Protection de la Femme et de la Fille au Cameroun est aussi consacrée dans le Code Pénal.

c. EXTRAITS DU CODE PÉNAL

Article 302 -1 relatif au Harcèlement Sexuel :

« (1) Est puni d'un emprisonnement de six (06) mois à un (01) an et d'une amende de cent mille (100 000) à un million (1 000 000) de francs, quiconque, usant de l'autorité que lui confère sa position, harcèle autrui en donnant des ordres, proférant des menaces, imposant des contraintes ou exerçant des pressions dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle.

(2) La peine est un emprisonnement d'un (01) à trois (03) ans, si la victime est une personne mineure.

(3) La peine est un emprisonnement de trois (03) à cinq (05) ans, si l'auteur des faits est préposé à l'éducation de la victime. »

Article 355-2 condamnant l'entrave au Droit à la Scolarisation :

« (1) Est puni d'une amende de cinquante mille (50 000) à cinq cent mille (500 000) francs, le parent qui, disposant des moyens suffisants, refuse de scolariser son enfant.

(2) la peine est un emprisonnement d'un (01) à deux (02) ans en cas de récidive. »

Article 356 concernant le Mariage Forcé :

« (1) Est puni d'un emprisonnement de cinq (05) à dix (10) ans et d'une amende de vingt-cinq mille (25 000) à un million (1 000 000) de francs, celui qui contraint une personne au mariage.

(2) Lorsque la victime est mineure de dix-huit (18) ans, la peine d'emprisonnement, en cas d'application des circonstances atténuantes, ne peut être inférieure à deux (02) ans.

(3) Est puni des peines prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, celui qui donne en mariage une fille ou un garçon mineurs de dix-huit (18) ans. »

d. Extrait de la Loi n° 98/004 du 14 Avril 1998 sur l'orientation de l'éducation scolaire

Les articles 5 et 7 de la Loi de l'orientation scolaire du Cameroun vient renforcer son arsenal législatif sur la protection des droits de chaque enfant à l'éducation. Ci-après l'énoncé des dispositions de cette loi qui fait de l'éducation le devoir régalien de l'État :

Article 6 : « L'État assure à l'enfant le droit à l'éducation. »

Article 7 : « L'État garantit à tous l'accès de chances à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politiques, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. »

e. Extrait de la Loi de 2010 portant promotion des droits des personnes handicapées

Dans la loi ci-dessus indiquée, l'État est astreint à l'obligation de prendre en charge les frais de scolarisation des enfants handicapés. Ces derniers devront être encouragés à suivre une éducation au même titre que leurs pairs afin d'éviter toute discrimination. Les articles 28 et 29, alinéas 1 et 2 de cette loi disposent que :

Article 28 : « L'État prend les mesures particulières pour garantir l'accès des personnes handicapées à l'éducation et à la formation professionnelle. Ces mesures comprennent :

- La prise en charge matérielle et financière ;
- l'appui pédagogique. »

Article 29 : « (1) L'État contribue à la prise en charge des dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des élèves et étudiants handicapés indigents. (2) Cette prise en charge consiste à l'exemption totale ou partielle des frais scolaires et universitaires et l'octroi des bourses. »

f. Extrait de la Loi n° 2018/010 du 18 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun

L'État du Cameroun a mis sur pied un encadrement législatif pour lutter contre toute discrimination dans la formation socio-professionnelle de ses enfants. Les articles 4 et 5 de la présente loi précisent cet encadrement.

Article 4 : « L'État garantit l'égal accès à la formation professionnelle dans les deux langues officielles, à toute personne de nationalité camerounaise, remplissant les conditions requises. »

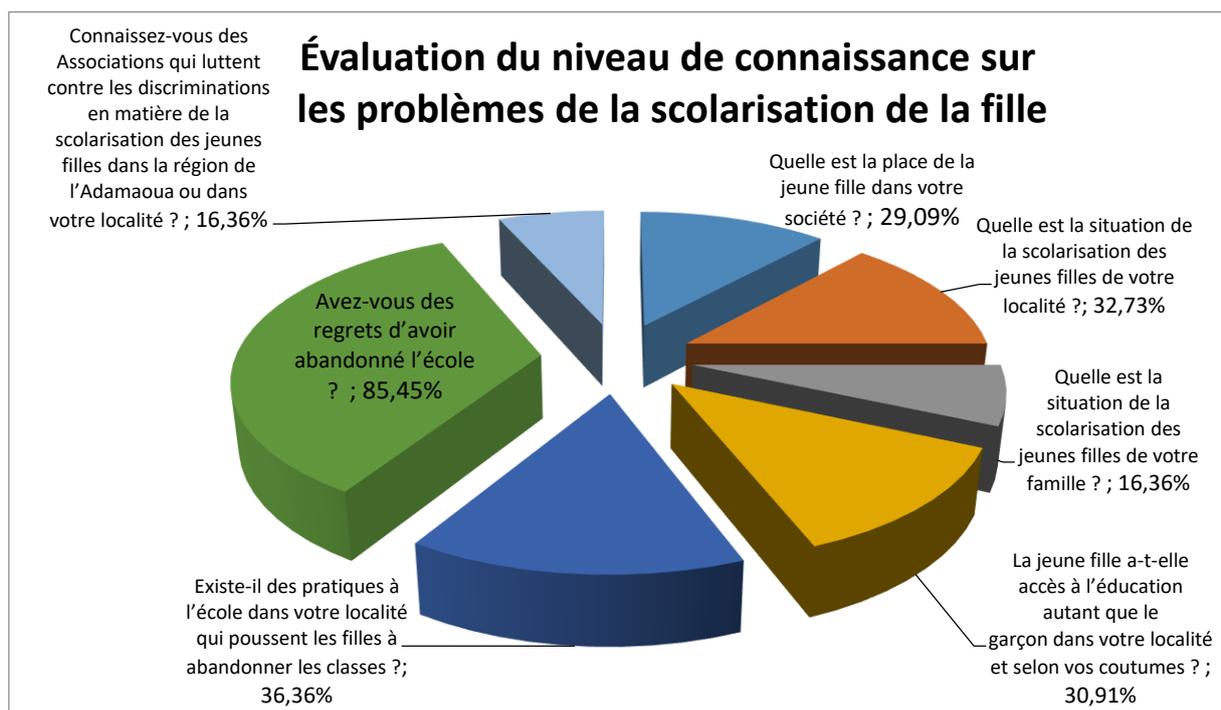
Article 5 : « La présente loi encourage et développe :

- un système de formation professionnelle qui serve la compétitivité des entreprises ;
- l'égalité des chances de formation sur le plan social ;
- l'égalité entre les sexes, de même que l'élimination des inégalités qui frappent les personnes handicapées dans la formation professionnelle...»

Comme le démontrent les textes de lois énumérés supra, il apparait clairement que les politiques nationales en matière de protection des droits de la jeune fille sont insuffisantes. Toutefois, il convient d'observer que le Cameroun a ratifié l'ensemble des instruments internationaux en la matière. Dès lors, en tant que État partie, l'application de ces conventions devient un devoir pour l'État.

Néanmoins, malgré cet arsenal juridique sur l'amélioration des droits de la fille, surtout concernant l'accès à l'éducation, le problème reste préoccupant dans la région de l'Adamaoua où l'étude a été effectuée. Les taux de scolarisation que révèlent les camemberts ci-dessous justifient à suffire ce retard considérable.

Figure 2 : Niveau de connaissance sur les problèmes de la scolarisation de la fille



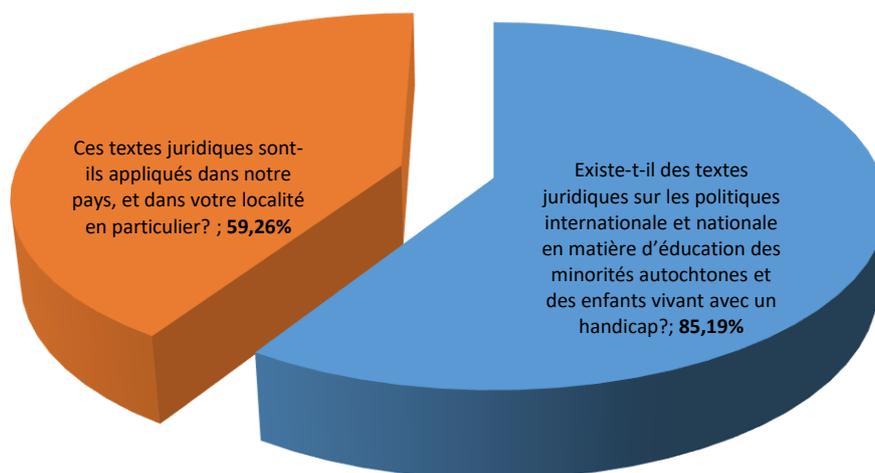
À l'observation des données collectées sur le terrain, on est surpris de constater seulement 32,73% comme taux de scolarisation dans la zone d'étude. Ce taux peu reluisant se confirme davantage avec le fossé entre le taux d'accès à l'éducation de la jeune fille qui est à 30,91%, largement inférieur à celui des jeunes garçons. Cette situation d'injustices subies par les jeunes filles s'accroît car, celles qui avaient commencé l'école sont obligées de l'abandonner aussitôt au profit d'autres projets, généralement infructueux, imposés par les parents. Ce qui conduit à des regrets à 85,45% chez ces filles désagrégées. Comble de malheur, l'on constate l'absence quasi-totale (16,36%) d'Organisations pour assurer ne serait-ce que leur accompagnement. In fine, beaucoup reste à faire en matière de protection des droits des filles dans la région.

2.3. Niveau de connaissance des politiques nationales en matière des droits des filles en général et du droit à l'éducation en particulier par les acteurs de la région de l'Adamaoua

Le Cameroun est, comme les autres pays du monde, membre des Organisations internationales en charge des questions éducatives. De nombreux textes ont été produits et ratifiés par les États parties pour promouvoir l'éducation dans sa globalité. Ces textes servent de boussole à tous les acteurs dits sectoriels dans les domaines éducatifs. La présente étude nous permet de mesurer les niveaux de connaissance et d'appropriation de ces textes qui se dévoilent dans les opinions obtenues. Au vrai, il ressort que tous les enquêtés ont connaissance des textes qui régissent les droits de la jeune fille en général et de son droit à l'éducation. Cette connaissance demeure vague et parfois les titres des textes en question ne sont pas connus. Chacun y va de son interprétation et de son type d'application tel que l'illustre le diagramme ci-dessous.

Figure 3 : Niveau de connaissance sur les textes juridiques en matière de l'éducation des filles, des minorités autochtones et des enfants vivant avec un handicap

Niveau de connaissance sur les textes juridiques en matière de l'éducation des filles, des minorités autochtones et des enfants vivant avec un handicap



Ce diagramme confirme le niveau approximatif de connaissance des textes juridiques par les autorités en charge des questions éducatives dans la région de l'Adamaoua. Parmi les 85,19% qui prétendent connaître ces textes juridiques, seulement 59,26 % avouent être informés de leur application dans le pays et dans la localité en particulier. Pire encore, moins de 10% sont capables de citer ces textes.

2.3.1 L'approche genre et l'éducation inclusive comme de nouvelles pistes explorées dans le domaine éducatif dans sa quête de qualité pour devenir un moteur de développement.

L'approche genre et l'éducation inclusive sont devenues une nouvelle orientation en matière d'éducation des masses. Les autorités en charge de l'éducation mettent désormais l'accent sur ces nouveaux paradigmes pour résoudre les manquements longtemps observés dans l'ancienne méthode qui se voulait segmentée. Cette nouvelle donne présente un certain nombre d'avantages. Il peut s'agir de :

- éviter la stigmatisation des enfants ;
- donner la chance à tout le monde de pouvoir s'insérer dans le tissu économique et social quel que soit le genre ;
- éviter la marginalisation en intégrant dans un même moule tous les maillons de la société ;
- améliorer le droit à l'éducation afin de contribuer au développement intégré de la nation ;
- promouvoir une éducation pour tous et un développement durable ;
- rétablir la justice sociale : l'égalité fille-garçon, handicapé-non handicapé ;
- combattre les discriminations sociales ;
- donner la chance aux femmes et aux filles d'avoir accès à une bonne éducation ;
- limiter les déperditions scolaires;

- «to fight against forced early marriage of the girls children»;
- «to promote access to education for the handicaped» ;
- permettre à chaque élève de pouvoir vivre ensemble avec son entourage et de mieux connaître l'autre ;
- réduire au maximum la sous scolarisation.

2.3.2. L'avantage de l'approche genre et l'éducation inclusive dans l'amélioration des conditions d'accès de la jeune fille ou des minorités autochtones à l'école

L'approche genre et l'éducation inclusive se positionnent comme une solution aux manquements jusque-là observés dans les pratiques en matière d'éducation. Les avantages que génère son implémentation sont considérables et permettent de :

- rétablir l'équilibre en matière de genre dans les établissements scolaires ;
- motiver les cibles pour favoriser une émulation réciproque ;
- réduire la pauvreté et la mendicité ;
- instaurer la justice sociale et l'équité dans l'accès de tous à l'éducation ;
- éviter la marginalisation ;
- assurer l'avenir des filles et des enfants vivant avec un handicap pour une vie décente ;
- rehausser le taux de scolarisation ;
- assurer un développement localité intégré à travers l'accès aux emplois décents ;
- «to give some assurance and confidence for the autochtones and help them to clear the stigmatisations»;
- diminuer les frustrations à travers l'insertion sociale de toutes les couches ;
- améliorer la gestion des familles car une femme instruite égale à la famille épanouie ;
- enrayer le complexe d'infériorité entretenue par les filles à l'école ;
- promouvoir une élite consciente ;
- Réduire le mariage précoce et forcé, la sous scolarisation de la jeune fille, la sexualité précoce et la prostitution de jeune fille.

3. Situation socio-économique et culturelle des parents dans l'Adamaoua

L'Adamaoua étant inscrit dans les zones d'éducation prioritaire, la situation socio-économique et culturelle des parents, selon les enquêtés, se présentent comme suit :

a- Sur le plan social

- infrastructures inadaptées pour les enfants vivant avec un handicap dans les établissements scolaires ;
- analphabétisme, réticence et non collaboration des parents ;
- insuffisance des infrastructures scolaires et des enseignants ;
- pesanteurs religieuses relatives à la jeune fille et difficultés de sensibilisation ;
- mariage précoce ;
- mauvaise perception de la société sur l'école de la femme ;
- «most pupils hardly play with these handicaped and the girls children»;

- mentalité archaïque ;
- discriminations entre garçons et filles ;
- auto-marginalisation des filles ;
- « Interactions with apposite sex » ;
- perception et socialisation différenciées de la fille et du garçon ;
- accroissement de l'irresponsabilité parentale ;

b- Sur le plan économique

- manque des moyens financiers pour certains parents d'acheter les équipements pour les enfants handicapés (cuvettes, vélo) et la prise en charge scolaire ;
- difficulté d'accès à la formation professionnelle de qualité pour une vaste partie de la population ;
- précarité des revenus des parents ;
- taux de naissance élevé dans les familles réduisant ainsi répartition du revenu par enfant ;
- coût trop élevé des outils didactiques adaptés et appropriés ;
- faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ;
- «difficulties of the handicaped and the girl child to get a job for themselves»;
- conditions de travail difficiles des enseignants ;
- misère ambiante

c- Sur le plan culturel

- absence des dispositifs d'accueil et de loisirs pour la pratique de sport, danse, musique pour certains enfants handicapés et les jeunes filles ;
- pesanteurs culturelles comme freins à l'éducation et à la promotion sociale des enfants vulnérables ;
- mariage précoces ;
- préjugés culturels coutumiers hissant le garçon au-dessus de la fille ;
- sous-estimation de la jeune fille la réduisant aux tâches domestiques ;
- vision archaïque de certains parents et membres de la communauté sur l'éducation des filles ;
- crainte des hommes de perdre l'autorité devant les femmes ;
- réticence de certains parents à autoriser leurs filles à participer aux activités post et périscolaires.

À partir de la fréquence des pesanteurs relevées, comme frein d'accès de la jeune fille à l'école, par l'échantillonnage des filles déscolarisées, on constate que la *pauvreté des parents, le mariage et les grossesses précoces* constituent les obstacles majeurs pour l'éducation sensible au genre dans la région. La priorité au garçon au détriment de la fille et la préférence de l'école coranique pour certains parents sont autant des obstacles décriés. Cependant, aucune fille n'a relevé la Faible maîtrise de ses droits à l'éducation comme pesanteur, et cela renseigne sur leur ignorance absolue dans ce domaine. Le tableau ci-dessous permet d'examiner ces différents types de pesanteurs.

Tableau 4 : Types et fréquence des pesanteurs mentionnées par les filles

N°	PESANTEURS	TYPES	PROPORTION DE FILLES AFFECTÉES	POURCENTAGE DE FILLES AFFECTÉES
1	Économiques	Pauvreté des parents	38	69,09%
		Enclavement de la région	/	/
		Insuffisance structurelle, infrastructurelle et en personnels scolaires,	/	/
2	Juridique	Faible maîtrise de ses droits à l'éducation	00	0%
		Ignorance des textes non compréhension des contenus des textes existants	/	/
3	Culturelles	Priorité au Garçon au détriment de la fille	27	49,09%
		Mariage forcé/précoce	37	67,27%
		Sexualité précoce		
		Coutume/religions	7	12,72%
		Préférence de l'école coranique par les parents	21	38,19%
		Persistance des comportements et croyances ancestrales	/	/
4	Sociales	Grossesse précoce	29	52,72%
		Manque de volonté des filles/Parents	7	12,72%
		Harcèlement sexuel par les : enseignants/ élèves	9	16%
		Drogues	2	3,63%
		Difficulté d'accès aux services sociaux de base (acte de naissance), des inadaptés sociaux	/	/
		Violences sous ses différentes formes	/	/
		Crise d'emploi ambiante	/	/
		Place de la femme dans la région de l'Adamaoua (mariage et garde des enfants)	/	/
TOTAL			177	/

Source : Dépouillement des fiches d'enquête adressées aux filles

4. Bref aperçu sur les éléments observés sur les minorités dans les Communes

D'après les différents courants de pensées, la notion de minorité ne se définit pas de manière univoque. C'est ainsi que selon le *Dictionnaire La Toupie*, « dans une population, au sein d'un État ou d'une ou une nation, une minorité est un groupe de personnes qui ont une origine géographique ou ethnique, culture, un mode de vie, une religion, une langue, une

orientation sexuelle, etc. différentes de celui ou celle de la majorité de la population ». Ainsi, certains critères sont cependant nécessaires pour pouvoir parler de minorité à savoir :

- les caractéristiques du groupe sont clairement identifiables,
- le groupe est animé d'une véritable conscience de sa différence.
- ses effectifs sont suffisamment nombreux pour qu'elle puisse être considérée comme un groupe.

Quant à la notion de peuples autochtones, les Nations Unies estiment qu'une définition précise n'est pas nécessaire pour la reconnaissance et la protection des droits de ces peuples ; car aucune définition ne pourrait rassembler à elle seule les réalités spécifiques de plusieurs milliers de communautés concernées dans le monde. Cependant, certains critères clés existent afin d'identifier ces peuples :

- l'auto-identification par un individu de son caractère autochtone et son acceptation par le groupe ;
- Une relation privilégiée avec la terre et l'environnement ;
- Des institutions sociales et politiques propres et notamment des règles coutumières ;
- Des traditions et rites culturels propre (incluant les pratiques médicales) ;
- Une perception propre de perspectives de développement ; et
- Une gestion traditionnelle des ressources et savoirs ;

L'article 33 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones prévoit que les peuples autochtones ont le droit de décider de leur propre identité ou appartenance conformément à leurs coutumes et traditions.

Cependant, de nombreuses minorités ont été ou sont encore l'objet de discriminations ou persécutions. Or, selon les recommandations des instances internationales, principalement de l'ONU et de l'UNESCO, les droits des minorités et des peuples autochtones sont reconnus, tout au moins officiellement par les États. À ce titre, les Communes s'attèlent, malgré les moyens limités, à apporter des solutions à l'encadrement et à la protection de ces communautés vulnérables.

De l'ensemble des Plans Communaux de Développement (PCD) consultés (Ngaoundéré 1,2,3, Nyambaka, Mbé, Ngan-Ha...) dans la région de l'Adamaoua, la question de l'éducation des enfants est abordée globalement et les stratégies d'amélioration de la scolarisation sont suggérées avec un accent sur celle de la jeune fille. La sensibilisation, l'établissement des actes de naissance aux enfants, l'appui scolaire aux orphelins et enfants vulnérables (OEV), le recensement des enfants handicapés, orphelins et des familles Mbororo, ... sont les actions envisagées dans les PCD. Pour la plupart, ces actions sont réalisées par des Œuvres sociales, des associations avec l'appui de certains organismes et organisations internationales/ONG (UNICEF, UE, GIZ, Première Urgence, Conseil Danois, PLAN Cameroun etc.). Des soutiens communaux sont accordés des enfants vulnérables à travers les affaires sociales (Délégations et centres sociaux du MINAS). Il existe quelques centres privés d'encadrement des enfants vulnérables dans les différentes communes de la région mais, aucun n'appartient à ces dernières ni découle de leur initiative. Dans les Communes de

l'Adamaoua, il n'existe pas vraiment de programme spécial orienté vers la promotion de l'éducation inclusive en dehors du recensement des enfants vulnérables conduit par certaines via les activités de planification dans le processus d'élaboration des plans communaux de développement (PCD). Les tableaux ci-dessous présentent quelques statistiques de ces groupes présentés dans les différents PCD en cours d'actualisation pour la plupart.

- **Pour la Commune de Ngaoundéré 1**

- **Les peuples autochtones** sont principalement constitués des peuples Mbororo.

Tableau 5 : Données sur les peuples autochtones.

Peuples	Effectifs	Niveau d'organisation	Activités exercées	Difficultés	Besoins identifiés
Mbororo	4 500	Sont regroupés autour d'une association (Foulani National Intégration Association « FULANIA ») et d'un GIC (GIC FULANIA)	<ul style="list-style-type: none"> - Élevage - Commerce général - Commerce du gros bétail - Couture - Transport - Agriculture - Enseignement - Pharmacopée - Vétérinaires - Photographe - Vente de produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à scolariser leurs enfants - Difficultés à établir des actes de naissances aux enfants accouchés traditionnellement - Ignorance par les parents des voies de recours pour l'obtention des jugements supplétifs - Difficultés à accéder aux services publics du fait 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un centre d'alphabétisation fonctionnelle - Organisation des séances collectives d'audiences foraines auprès de la communauté Mbororo en vue de la délivrance collective de jugements supplétifs d'actes de naissance - Octroi de bourses d'études aux enfants de la communauté - Formation des Mbororo sur leurs droits et devoir
Peuples	Effectifs	Niveau d'organisation	Activités exercées	Difficultés	Besoins identifiés
			Phyto-sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - L'analphabétisme que caractérise la majorité des membres de la communauté - Stigmatisation des femmes Mbororo dans les centres hospitaliers 	

Sources : Responsables centre social de Ngaoundéré et résultats diagnostics participatifs effectués par Canal de Développement (2012)

- **Les populations vulnérables**

Le diagnostic de l'espace urbain a mis à jour l'existence de 09 groupes vulnérables plus ou moins encadrés, mais suivis dans leur intégralité par le Centre Social de Ngaoundéré. Il nous a surtout permis de constater que la grande majorité de ces groupes bénéficient également de l'appui d'associations et d'organisations caritatives. C'est le cas des orphelins et enfants vulnérables (OEV) qui sont encadrés et pris en charge par l'Association pour la Modernisation des écoles Coraniques de l'Adamaoua (ASMECA) et le foyer d'enfants « Saints Anges Gardiens » basé pour le premier au quartier Mbideng et pour le second au quartier Marza. Les handicapés dans leur généralité bénéficient de l'assistance de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Cameroun (FENAHCAM), qui se fait elle-même épauler par le Programme Intégré pour l'Amélioration de la qualité de vie des Personnes

vivantes avec un handicap (PIAP), et le Centre Luthérien Ophtalmologique de Ngaoundéré (CLON). Ces organisations octroient régulièrement aux handicapés des dons constitués de manuels scolaires, de denrées alimentaires, de tricycles, de cannes anglaises et de béquilles. Les effectifs des personnes vulnérables, leurs activités, leurs difficultés et leurs besoins sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Données sur les groupes vulnérables.

Groupe vulnérable	Effectifs	Niveau d'organisation	Activités exercées	Difficultés	Besoins
Handicapés moteurs	175	Sont regroupés autour de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Cameroun (FENAHCAM)	Commerce Enseignement Secrétariat	- Stigmatisation - Difficultés d'accès aux bâtiments - Difficultés d'accès au matériel roulant	- Construction de rampes d'accès dans les bâtiments publics - Dotation en matériels roulants
Enfants de la rue	200	Aucun	- Mendicité - Domestiques - Manutention	- Rejet de la société - Stigmatisation	- Création de centres d'accueils et d'encadrements d'enfants de la rue
Orphelins et enfants vulnérables	300	Aucun	- Domestiques - Manutention - Écoliers	- Rejet de la société - Stigmatisation	- Mis en place d'un programme d'appui à la scolarisation des orphelins et enfants vulnérables - Construction d'un centre d'écoute polyvalent
Sourds/muets	100	Sont regroupés autour de la FENAHCAM	Agriculture Couture	- Stigmatisation - Absence d'écoles spécialisées	- Création d'écoles spécialisées pour sourds-muets
Personnes vivant avec le VIH	350	Aucun	- Commerce - Élevage - Enseignement - Banquiers - Taximen - Chauffeurs de gros porteurs - Cheminots	- Rejet de la société - Stigmatisation	- Pourvoir les unités de prise en charges en stock suffisant d'anti retro viraux
Grands malades	280	Aucun	Aucune activité	- Rejet de la société	- Construire un centre de prise en charge des grands malades
Handicapés visuels	125	Sont regroupés autour de la FENAHCAM	Creuseurs de fosses d'aisances	- Stigmatisation - Difficultés d'accès aux bâtiments - Absence d'écoles spécialisées	- Création d'écoles spécialisée pour sourds-muets
Veuves	250	Aucun	Commerce	- Rejet de la société - Poids de la prise en charge des orphelins	- Mettre en place un programme d'appui à la création d'AGR par les veuves
Personnes du 3 ^{ème} âge	600	Aucun	Aucune activité	- Rejet de la société	- Construire un centre de prise en charge des personnes du 3 ^{ème} âge

Sources : Responsables centre social de Ngaoundéré et résultats diagnostics participatifs effectués par Canal de Développement 2012

- Pour la Commune de Ngaoundéré 2

Dans la Commune de Ngaoundéré 2^{ème}, on retrouve cinq (05) couches sociales vulnérables. Ce sont : les enfants (orphelins), les personnes âgées, les femmes (veuves), les populations marginales (Bororo) et les Enfants de la rue. Néanmoins, il convient de signaler la présence d'autres catégories de personnes vulnérables, notamment les grands malades et les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Le tableau 7 présente les effectifs et les proportions de ces différentes couches sociales vulnérables.

Tableau 7 : Synthèse sur les populations vulnérables.

ESPACE	Couches vulnérables								
	Handicapés Moteurs	Handicapés visuels	Orphelins vulnérables (Mineurs)	Sourd s	Muets	Enfants de la rue	Bororo	Grands malades	Personnes du 3e âge
URBAIN	71	64	218	36	38	50	240	4	150
RURAL	49	16	82	14	12	0	160	5	150
TOTAL	120	80	300	50	50	50	400	9	300

Source : Enquêtes de terrain, 2013

Il apparaît évident que les couches sociales vulnérables les plus dominantes sont celles des orphelins vulnérables, les enfants de la rue et les Bororos. Par conséquent, il est important de leur accorder une attention particulière. En effet, les statistiques concernant ces couches sociales vulnérables restent peu exhaustives.

Tableau 8 : Liste des associations des couches sociales vulnérables dans la Commune de Ngaoundéré 2^{ème}.

NOM	TYPES D'ORGANISATION	ACTIVITÉS MENÉES	EFFECTIFS	CONTACT
ASPACAM	Association des personnes âgées	Élevage et agriculture	45	DR/AS Adamaoua
FENAHCAM	Association des personnes handicapées	Promotion et protection des droits des personnes handicapées	30	DR/AS Adamaoua
BOSCOUDA (FULANIA, RISKOU, FEMBOBAL)	Association des Bororo	Protection et promotion des droits des populations bororos	-	DR/AS Adamaoua

Source : Centre social de Ngaoundéré (MINAS) et enquêtes de terrain, mars-novembre 2013

Il ressort du tableau 8 qu'il existe peu d'associations de couches sociales vulnérables dans la Commune de Ngaoundéré 2^{ème}. Certaines couches sociales vulnérables, notamment les femmes (veuves), les grands malades et les personnes vivant avec le VIH/SIDA ne sont pas organisées en associations. On compte 33 structures d'encadrement de la petite enfance dans la Commune de Ngaoundéré 2^{ème}.

- **Pour la Commune de Ngaoundéré 3**

Les différentes couches vulnérables recensées sont de deux ordres. Le premier présente l'ensemble des couches vulnérables du département de la Vina provenant de la Délégation Départemental (Tableau 9).

Tableau 9 : Statistiques de la Population vulnérable suivie par la délégation des Affaires sociales.

Handicapé moteur	Handicapés sensoriels	Handicapés visuels	Orphelins vulnérables	Grands malades	Veuves	Personnes du 3ème âge	Bororo	Personnes vivant avec le VIH /sida
120	50	80	300	140	250	400	300	120

Source : Délégué départemental des affaires sociales VINA

Au niveau de l'arrondissement, les enquêtes de terrain (tableau 9) ont permis d'identifier des populations vulnérables, qui font face à un certain nombre de problèmes, notamment la difficulté d'accès aux services sociaux due à l'insuffisance des rampes d'accès dans les édifices publiques, un faible accès aux aides de l'État, notamment en matériels roulants pour les handicapés moteurs, une absence de prise en charge médicale, nutritionnelle, scolaire et professionnelle, une difficulté d'insertion socio-professionnelle, la faible délimitation des zones de cultures et des pâtures entraînant des conflits entre agriculteurs et éleveurs (Bororo), le vol de bétail est de mise, la faible communication entre les associations et les couches vulnérables.

Tableau 10 : Synthèse des populations vulnérables.

ESPACE	Couches vulnérables								
	Handicapés moteurs	Handicapés visuels	Orphelins vulnérables (mineurs)	Sourds	Muets	Enfants de la rue	Bororo	Grands malades	Personnes du 3e âge
URBAIN	40	-	-	-	-	17	-	4	-
RURAL	17	28	116	6	3	55	235	8	209
Total	57	28	116	6	3	72	235	12	209

Source : Enquête de terrain, septembre 2013

Trois associations des couches vulnérables ont été recensées. Associations qui assurent la protection des droits des couches vulnérables (Tableau 11).

Tableau 11 : Types d'association des couches vulnérables.

Types d'organisation (Association, GIC syndicat)	Nom	Activités menées	Effectifs	Contact
Association des personnes âgées	ASPACAM	Élevage	45	DRAS/Adamaoua
Association des personnes handicapées	FENHACAM	Promotion et protection des droits des personnes handicapées	30	DRAS /Adamaoua

Association des Bororo	- BOSCOUDA - FULANIA - FEMBOBAT - RISKOU	Promotion et protection des personnes Bororo	...	DRAS /Adamaoua
------------------------	---	--	-----	----------------

Source : DD des affaires sociales-Vina, Avril 2013.

• Pour la Commune de Nyambaka

Tableau 12 : Données sur les peuples autochtones.

Peuples	Effectifs	Niveau d'organisation	Activités exercées	Difficultés	Besoins identifiés
Mbororo	1307	Autour de leur chef appelé <i>Ardo</i> .	Élevage Petit commerce	- Difficultés d'accès aux soins de santé - Difficultés à accéder à la terre - Difficultés à scolariser leurs enfants - Difficultés à accéder aux services publics - Stigmatisation	- Accès aux intrants - Appui à la scolarisation des enfants de la communauté - Valorisation de leur culture

Sources : Diagnostics participatifs effectués par Canal de Développement

L'enquête socio-économique réalisée dans l'espace urbain communal révèle l'existence d'une importante communauté Mbororo dans la commune notamment dans les localités de Gado Djérem et Ndassakoul. Ils seraient estimés à 1307 personnes. Ils sont organisés autour de leur chef appelé *Ardo*. La liste des activités pratiquées par les Mbororo laisse penser que ce peuple ne constitue pas un groupe en marge de l'évolution de la communauté. En effet, bien qu'ils soient considérés comme personnes marginales, nous constatons que les membres de cette communauté exercent des métiers rentables tels que le commerce du gros bétail, l'élevage, le transport et le commerce général. Parmi leurs besoins identifiés, la scolarisation de leurs enfants occupe une place de choix et nécessite un appui et un accompagnement.

Autres populations vulnérables

Dans la commune de Nyambaka, il existe une importante frange de la population appartenant aux couches vulnérables. Leurs identifications, leurs nombres, leurs activités, ainsi leurs difficultés et opportunités sont définies dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Données sur les groupes vulnérables.

Groupe vulnérable	Effectifs	Niveau d'organisation	Activités exercées	Difficultés	Besoins
-------------------	-----------	-----------------------	--------------------	-------------	---------

Handicapés moteurs	34	Membre de FENAHCAM	- Cordonniers - Enseignant - Agriculteurs - Mécaniciens	- Manque d'emploi - Manque des moyens de placement - Difficultés de se prendre en charge - Absence d'existence judiciaire - Manque des moyens pour envoyés des enfants à l'école - Manque appareillages	- Construction de rampes d'accès aux bâtiments publics - Dotation en appareillages roulants
Handicapés visuels	15	Membre de FENAHCAM	La - Vendeuses des produits vivriers	- Stigmatisation - Difficultés d'accès aux bâtiments - Absence d'écoles spécialisées	- Création d'écoles spécialisée pour handicapés visuels
Sourds-muets	03	Membre de la FENAHCAM		- Stigmatisation - Absence d'écoles spécialisées	- Création d'écoles spécialisée pour sourds-muets
Réfugiés	100	Aucun	- Agriculture	- Absence des moyens pour cultiver - Outillage agricole rudimentaire - Présence du paludisme - Manque des moyens pour habitations décentes - Absence d'énergie électrique - Absence d'organisation	- Aide alimentaire par le PAM - Dotation d'espaces pour habitation et champ - Gratuités des soins de santé
Personnes du 3^{ème} âge	39	Aucun	- Agriculture - Apiculture - Petit commerce - Élevage	- Charge familiale - Poids de l'âge - Incapacité à se soigner par manque de moyen - Hypertension artérielle - Rhumatisme	- Construire un centre de prise en charge des personnes du 3 ^{ème} âge - Prise en charge et /ou aide ponctuelle à leur enfants

Sources : Diagnostics participatifs effectués par Canal de Développement 2013

L'une des améliorations à envisager serait, non seulement de doter cette zone d'écoles spécialisées, mais aussi d'écoles inclusives pour favoriser l'intégration des personnes vulnérables.

• **Pour la Commune de Ngan-Ha**

Tableau 14 : Les populations vulnérables de la commune de Ngan-Ha.

Couches vulnérables	Effectifs
Handicapés moteurs	108
Handicapés visuels	123
Orphelins vulnérables (mineurs)	563
Sourds	77
Muets	29
Enfants de la rue	19
Nain	1
Mbororo	723
Grands malades	115
Personnes du 3e âge	714
Personnes vivant avec le VIH/SIDA	34
Immigrés	79
Total	2585

Source : DEUC et DPNV 2013

Le tableau 14 présente les statistiques globales des populations vulnérables dans la commune de Ngan-Ha et le tableau 15 ci-après est plus détaillé.

Tableau 15 : Les populations vulnérables par village et par type.

Village	EFFECTIFS/COUCHES VULNÉRABLES												TOTAL
	Handicapés moteurs	Handicapés visuels	Orphelins vulnérables (mineurs)	Sourds	Muets	Enfants de la rue	Pygmées	Bororo	Grands malades	Personnes du 3e âge	Personnes vivant avec le VIH/SIDA	Immigrés	
NGAN-HA VILLE	2	5	32	3	3	0	0	11	0	100	3	79	238
FOLIFERE	2	0	20	0	0	0	0	0	3	3	0	0	28
BORONGO	6	0	30	2	0	15	0	20	10	10	6	0	99
DIGONG	0	0	0	0	0	0	0	0	20	15	0	0	35
SIKITO	0	0	10	0	0	0	0	15	0	8	0	0	33
NOM-KANDI	3	3	4	6	1	0	1	0	0	8	0	0	26
NYAMBARANG	3	4	8	0	0	0	0	56	0	8	0	0	79
MASSACKBATT	1	1	13	0	0	0	0	1	8	4	0	0	28
VACK	4	1	6	3	0	0	0	54	0	2	0	0	70
TOUMBERE	0	0	4	0	0	0	0	6	0	5	0	0	15
KOBI BOUMDJERE	0	0	8	0	0	0	0	2	0	11	0	0	21
GAMBOUKOU	0	3	10	0	0	0	0	0	0	4	0	0	17
MBARANG MBOULAYE	2	0	15	1	1	0	0	0	0	5	0	0	24
MBANG FOULBE	3	0	5	0	0	0	0	0	0	2	0	0	10
MAMOUM	1	0	10	0	0	0	0	-	0	0	0	0	11
YANG	0	1	0	0	1	0	0	9	1	4	0	0	16
MBANG MISSIRA, NGAOUBALA	1	3	10	0	0	0	0	30	2	80	0	0	126
GANGASSAOU	10	5	40	5	3	0	0	100	10	50	5	0	228
AWA MAZELE	1	4	9	0	0	0	0	5	0	32	0	0	51
NYASSEY	0	5	20	0	0	0	0	20	5	30	0	0	80
BAOUSSI 1	8	4	7	5	0	0	0	20	7	6	0	0	57
WARRACK LEMOU	1	0	9	1	0	0	0	30	2	3	0	0	46
SABONGARI	2	1	15	4	2	4	0	25	6	5	0	0	64
MBANG MBOUM	3	18	47	5	3	0	0	0	4	13	20	0	113

NDOCKTOUTO	2	1	12	0	0	0	0	0	5	6	0	0	26
BAOUSSI NAGAH	7	5	31	8	1	0	0	15	3	1	0	0	71
WARRACK MADIKOUM	3	4	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	15
BEREM GOP	18	11	40	7	5	0	0	0	8	80	0	0	169
POCK BINI	0	0	21	0	0	0	0	0	1	5	0	0	27
MADJIMI DOUAR	2	1	4	0	0	0	0	0	2	1	0	0	10
MAJER SAMBA	3	3	6	1	0	0	0	0	1	8	0	0	22
FOUNDYOY, WOCK VOCK	4	1	10	4	0	0	0	10	7	15	0	0	51
WAME-GRAND	-	-	-	-	-	-	0	55	-	-	-	-	55
NYASSAR	2	12	53	4	0	0	0	53	2	18	0	0	144
HOLMBALI	3	1	5	1	0	0	0	26	1	5	0	0	42
YENWA	1	2	2	1	1	0	0	-	1	5	0	0	13
SOTTA	2	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
DENA	1	1	20	1	0	0	0	10	1	5	0	0	39
NGAOUMBAM	0	3	0	1	0	0	0	60	0	-	0	0	64
NDOUGOULEN	0	0	0	0	0	0	0	20	0	4	0	0	24
NDIGOU-HAMADJODA	0	0	0	0	0	0	0	40	0	4	0	0	44
MARA OUSMANOU	0	2	0	0	0	0	0	30	0	0	0	0	32
LAFIA DIDANGO	0	0	0	0	1	0	0	0	0	15	0	0	16
BERA MBARSAO	1	0	2	2	1	0	0	0	0	9	0	0	15
BANTAH	0	0	0	1	0	0	0	0	1	7	0	0	9
SÁIWA	1	1	0	1	0	0	0	0	2	10	0	0	15
SADOOL YAYA	0	10	15	0	0	0	0	0	0	18	0	0	43
YOKOTONDOU/GOP	0	0	0	2	2	0	0	0	0	25	0	0	29
MBALANG MODIBO	2	7	0	4	4	0	0	0	1	25	0	0	43
SADOOL CALMET	3	0	0	1	0	0	0	0	1	40	0	0	45
TOTAL	108	123	563	77	29	19	1	723	115	714	34	79	2585

Source : DEUC et DPNV 2013

Ils sont évalués à environ 2585 habitants, soit environ 7% de la population totale de la commune. Ces couches vulnérables n'ont aucune organisation sociale. Certains de ces personnes vulnérables sont aptes à pratiquer des activités génératrices de revenus (agriculture, élevage, couture, coiffure, etc.). Certains n'ont pas accès aux services sociaux de base. Le cas des orphelins dont le taux d'accès à l'éducation n'est que d'environ 50% nécessite qu'on y accorde une attention particulière pour améliorer ce taux.

- **Pour la Commune de Mbé**

Caractérisation des populations vulnérables

a) Cas des peuples autochtones : les Mbororos

Ils sont Estimés à environ 3000 et organisés autour d'un chef de communauté appelé Ardo sous la diligence du Lamido. Sur le plan global, ils font partie d'une association d'envergure nationale dénommée Mboscuda. Leur vulnérabilité se caractérise par la précarité de l'habitat, les mariages précoces, l'exploitation des enfants pour le pâturage, la fréquence des conflits agropastoraux et la sous-scolarisation qui constituent des éléments clés de marginalisation de ce peuple.

Toutefois, on note que les enfants des peuples Mbororos vivant dans l'espace urbain ont accès aux commodités qu'offrent la ville (l'accès à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation). Ils disposent d'un énorme pouvoir économique (bœufs) dont ils ne savent pas s'en servir.

b) Les populations vulnérables

Tableau 16 : Les populations vulnérables

Couches vulnérables	Milieu		Total	Niveau d'organisation	Activités exercées	Difficultés	Besoins
	Urbain	Rural					
Personne du 3 ^{ème} âge	312	434	746	Aucun	Aucune activité	- Rejet de la société	- Construire un centre de prise en charge des personnes du 3 ^{ème} âge
Handicapés moteurs	36	164	200	Sont regroupés autour de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Cameroun (FENAHCAM)	- Commerce - Enseignement - Secrétariat	- Stigmatisation - Difficultés d'accès aux Bâtiments - Difficultés d'accès au matériel roulant	- Construction de rampes d'accès dans les bâtiments publics - Dotation en matériels roulants
Handicapés visuels	6	86	92	Sont regroupés autour de la FENAHCAM	- Creuseurs de fosses d'aisances	- Stigmatisation - Difficultés d'accès aux bâtiments - Absence d'écoles spécialisées	- Création d'écoles spécialisée pour sourds-muets
Orphelins enfants Vulnérables	883	997	1880	Aucun	- Mendicité Domestiques - Manutention	- Rejet de la société - Stigmatisation	- Création de centres d'accueils et d'encadrements d'enfants de la rue

Sourds	03	06	9	Sont regroupés autour de la FENAHCAM	- Agriculture - Couture	- Stigmatisation - Absence d'écoles spécialisées	Création d'écoles spécialisées pour sourds-muets
Sourds-muets	04	10	14	Sont regroupés autour de la FENAHCAM	- Agriculture - Couture	- Stigmatisation - Absence d'écoles spécialisées	Création d'écoles spécialisées pour sourds-muets
Handicapés mentaux	01	02	3	Aucun	Aucun	- Stigmatisation - Absence de centre de rétention	Construction d'un centre de rétention
Couches vulnérables	Milieu		Total	Niveau d'organisation	Activités exercées	Difficultés	Besoins
	Urbain	Rural					
Lépreux	00	40	40	Aucun	- Agriculture	- Stigmatisation Absence d'écoles spécialisées	Création d'un centre spécialisé pour la formation des lépreux
Personnes vivant avec le VIH/SIDA	40	160	200	Aucun	- Commerce - Élevage - Enseignement - Banquiers - Taximen - Chauffeurs de gros porteurs - Cheminots	- Rejet de la société - Stigmatisation	- Pourvoir les unités de prise en charges en stock suffisant d'anti retro viraux
Veuves	35	165	200	Aucun	- Commerce	- Rejet de la société - Poids de la prise en charge des orphelins	- Mettre en place un programme d'appui à la création d'AGR par les veuves
TOTAUX	570	959	1 529				

Sources : Enquête de terrain AJLC 2013.

5. Les statistiques des élèves désagrégés par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région

5.1. Au MINAS

Les services déconcentrés du Ministère des Affaires Sociales, qui ont la charge d'encadrement des enfants vulnérables, ont mis à notre disposition des données statistiques sur les jeunes filles, les enfants vivant avec un handicap et les minorités autochtones. Les différents tableaux ci-contre permettent d'examiner cette situation dans la région.

Tableaux : PLACEMENTS SCOLAIRES DES ENFANTS VIVANTS AVEC UN HANDICAP

- Au niveau de la Région de l'Adamaoua

Dans le tableau ci-dessous, la Délégation régionale du MINAS pour l'Adamaoua fournit les données statistiques d'enfants vulnérables encadrés par ses services.

Tableau 17 : Nombre d'enfants vulnérables scolarisés dans l'Adamaoua.

Année scolaire	Garçons	Filles	Total	Observations
2019-2020	35	13	48	37,14% des enfants placés sont constitués des filles.
2018-2019	/	/	196	196 handicapés y compris ceux nés des parents handicapés ont été placés dans les établissements scolaires de la Région
2017-2018	52	16	68	30,76 des enfants placés sont constitués des filles.
2016-2017	114	34	148	29,82 des enfants placés sont constitués des filles.

2015-2016	/	/	610	67 Enfants handicapés et 543 Enfants nés des parents handicapés ont été placés dans les établissements scolaires de la Région. NB : 91 ont été exempts des frais de participation aux examens officiels
TOTAL			1070	

Source : DRMINAS-AD

En somme, de 2015 à 2020, 527 Enfants handicapés et 543 autres enfants nés des parents handicapés soit 1070 enfants au total, ont été placés dans les établissements scolaires de la Région.

NB : selon les données du MINAS, les statistiques par catégorie d'établissement et par zones urbaine et rurale sont observées dans le tableau synoptique des accompagnements, placements et suivis scolaires joint en annexe n° 10.

- **Au niveau du Département de la Vina**

Le présent tableau réunit les enfants vulnérables pris en charge par la Délégation départementale du MINAS de la Vina pendant les 05 dernières années.

Tableau 18 : Nombre d'enfants vulnérables placés dans la Vina

Année scolaire	Garçons	Filles	Total	Observations
2019-2020	14	07	21	50 des enfants placés sont constitués des filles.
2018-2019	/	/	/	Aucune donnée enregistrée
2017-2018	/	/	/	Aucune donnée enregistrée
2016-2017	64	13	77	20,31 des enfants placés sont constitués des filles.
2015-2016	/	/	/	Aucune donnée enregistrée

Source : DDMINAS-VINA

Au regard du tableau, nous constatons qu'au niveau du Département de la Vina, les données enregistrées en l'espace de deux (02) années scolaires (2016-2017 et 2019-2020) présentent respectivement 77 et 21 enfants handicapés et issus des parents handicapés, soit 98 au total, pour un taux de placement de 51,30 % dans la Vina par rapport à la région. Mais en 2019-2020, ce taux est de 43,75%.

Tableau 19 : Carte sociale de la population Mbororo dans la région.

Départements	Nombre de Sites/Campements	Effectif total	Effectif des enfants	Taux (En %)	Structures d'encadrement de la population	Effectifs encadrés	Taux (En %)
VINA	76	11385	10067	88.42	03	8135	80.80%
Faro et Déo	41	29316	12034	41.04	/	/	/
Mayo-Banyo	18	7441	3029	40.70	/	/	/
Djerem	48	24627	11231	45.60	/	/	/
Mbéré	26	8089	3603	44.54	/	/	/

TOTAL	209	77847	39964	51.33	03	/	/
--------------	------------	--------------	--------------	--------------	-----------	----------	----------

Source : BUCREP, (2010b), Vol II-Tome 2, Scolarisation – Instruction – Alphabétisation, p. 232

À la lecture de ces données, nous retenons que sur un effectif total de la population Mbororo, répartie dans 209 sites/campements au niveau de la région de l'Adamaoua, 51,33% est constitué des enfants. Seulement les structures d'encadrement sont insuffisantes dans la région et les quelques-unes qui existent (03) sont concentrées dans le département de la Vina. Le tableau renseigne également sur un nombre très élevé des enfants. Considérant leur mode de vie, et en s'appuyant sur les propos de l'Inspecteur d'arrondissement de l'Éducation de Base de Ngan-Ha, « Les élèves issus des familles Bororo gonflent les effectifs à la rentrée scolaire et repartent quelques mois plus tard. Ils contribuent dans la grande majorité à l'augmentation du taux d'abandon scolaire dans l'arrondissement ainsi qu'à la déscolarisation qui plombent l'éducation dans notre zone ».

Tableau 20 : Accompagnements, placements et suivi scolaire des enfants Mbororo au niveau du département de la vina.

Année scolaire	Garçons	Filles	Total
2019-2020	53	30	83
2018-2019	22	09	31
2017-2018	21	08	29
2016-2017	05	01	06
2015-2016	09	05	14
TOTAL	110	53	163

Source : DDMINAS-VINA

Ce tableau qui renseigne sur les enfants Bororo, qui bénéficient d'un appui multiforme dans la Vina, prouve le peu d'emprise qu'ont les structures d'accompagnement sur l'éducation des enfants de cette communauté au regard de ces chiffres. Le tableau précédent rend compte de plus de dix mille (10.000) enfants dans la Vina, alors que le présent tableau met en évidence qu'une centaine seulement bénéficie d'un accompagnement depuis 5 ans. Donc parmi les enfants Mbororo placés et suivis dans la Vina, 21 sont placés dans les établissements secondaires en zone urbaine uniquement (dont 03 au Collège privés) contre 142 dans les écoles primaires (soit 04 dans les écoles primaires privées et dont l'01 est une école privée maternelle), contre 38 enfants dans des écoles primaires publiques. 39 de ces enfants sont placés dans les écoles primaires des zones rurales et 103 dans la zone urbaine publique.

Tableau 21 : Enfants Mbororo disposant ou non d'acte de naissance accompagnés, placés et bénéficiant du suivi scolaire dans la vina.

Année scolaire	Total des enfants accompagnés, placés	Enfants disposants d'Actes de naissance	Taux en %	Enfants ne disposants pas d'Actes de naissance	Taux en %
2019-2020	83	12	14,45	71	85,54
2018-2019	31	09	29,03	22	70,96
2017-2018	29	10	34,48	19	65,51
2016-2017	06	06	100	00	00
2015-2016	14	08	57,14	06	42,85
TOTAL	163	45	27,60	118	72,39

Source : DDMINAS-VINA

En somme, de 2015 à 2020, 163 enfants Mbororo sont accompagnés, placés dans les établissements scolaires et bénéficient du suivi scolaire dans le Département de la vina. Seulement 27,60 % de ces enfants disposent d'actes de naissance contre 72,39% qui n'en disposent pas. Il faut dire que beaucoup reste à faire en termes d'accompagnement pour faciliter l'établissement des actes de naissance à tous ceux qui n'en disposent pas.

Tableau 22 : Statistiques des enfants suivis dans les œuvres sociales privées (OSP) du département de la vina.

Années	Garçons	Filles	Total
Juillet 2020	121	34	155
2019	98	36	134
2018	52	37	89
2017	22	31	53
Total	293	137	430

Source : DDMINAS-VINA

En somme, de 2017 à 2020, un effectif total de **430 enfants** (petite enfance et EDR), soit **137 filles** et **293 garçons** dont la tranche d'âge se situe entre **04 à 22 ans**, sont suivis dans 07 structures d'Œuvres Sociales Privées (OSP) existantes au niveau du Département de la Vina. Il y a lieu d'indiquer que ces OSP travaillent dans des conditions précaires et souhaitent un accompagnement efficient.

ACTIONS GOUVERNEMENTALES POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME AU NIVEAU DU MINAS

Les actions gouvernementales pour résoudre le problème au niveau du MINAS peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- Sensibilisation à l'importance de l'éducation à travers la diversification des programmes et projets visant à garantir l'accès des enfants à la citoyenneté et à l'insertion socioprofessionnelle ;

- Appui à l'accès aux services sociaux de base : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'inclusion sociale impulsée par le Chef de l'État, la priorité de l'action du gouvernement en ce qui concerne le secteur social est orienté vers la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, dans la perspective de l'amélioration des conditions et la qualité de vie des couches vulnérables ;
- Accompagnement et suivi scolaire : il s'agit d'accorder une attention particulière à la gestion de l'éducation à la citoyenneté, à l'accompagnement et suivi scolaire relatif à la protection de leurs droits dans le cadre de la conservation de la biodiversité et au développement inclusif ;
- Appui à l'enregistrement des naissances : Le gouvernement camerounais lance un appel à toute sa nation d'enregistrer les naissances sans exception ;
- Appui à l'accès aux pièces officielles : L'éducation à la citoyenneté constitue un vecteur de facilitation de l'accès des populations à leurs droits fondamentaux. Pour ce faire, il s'agit d'assurer le renforcement des capacités de tous les acteurs concernés, au rang desquels les populations Mbororo. La connaissance par celles-ci de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs est un impératif pour parvenir à leur épanouissement et leur participation pleine et effective au processus de développement du Cameroun, en tant que camerounais à part entière.

Aussi, le gouvernement camerounais agit à travers ses ministres en charge de l'éducation respectivement des Enseignements secondaires et des Affaires sociales qui ont signé conjointement des lettres circulaires **N°283/07/LC/MINESEC/MINAS DU 14 Aout 2007** et **N°34/06/LC/MINESEC/MINAS DU 02 Aout 2006**, relatives à l'admission des enfants handicapés et ceux nés des parents indigents dans les établissements publics d'enseignement secondaire et à l'identification des enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents inscrits dans les établissements publics d'enseignement secondaire et leur participation aux examens officiels.

Ensuite, le gouvernement camerounais a institué la mise en œuvre de la politique de la sédentarisation des Mbororo et de la scolarisation de leurs enfants, vulnérables et chassés de partout et par toutes les populations hôtes pour la protection des pâtures dans l'Adamaoua.

Enfin, dans le cadre de la protection des droits des peuples autochtones, le Cameroun, à travers son gouvernement, et le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale, ont décidé de conjuguer leurs efforts afin d'assurer que lesdits droits proclamés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones soient effectivement pris en compte à tous les niveaux de leur vie au Cameroun. Cette Déclaration étant donc le premier instrument universel à affirmer le droit des peuples autochtones, en tant que collectivité ou en tant qu'individus, à jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ne faire l'objet d'aucune discrimination fondée sur leur origine ou leur identité autochtones.

Ainsi, pour consolider les acquis et réfléchir sur les initiatives innovantes et des actions concrètes, qui concourent, au-delà des discours et des bonnes intentions, à renforcer le respect des droits des peuples autochtones, le Cameroun se joint au reste des autres pays, à travers le monde, pour commémorer le **08 août** de chaque année, la **Journée internationale des peuples autochtones**.

5.2. Au MINESEC

5.2.1. Inclusion scolaire des personnes vulnérables

Dans les établissements scolaires secondaires et primaires, les responsables d'établissement et autres autorités sectorielles rencontrées ont une vague connaissance des textes. Aucun d'eux n'a pu dévoiler le contenu desdits documents malgré les 85,19% d'enquêtes qui en ont néanmoins une petite idée sur la question. Ceci justifie l'application moyenne des textes juridiques en la matière. Cette faible appropriation des textes juridiques qui encadrent les minorités autochtones et les enfants vivant avec des handicaps plombent encore des essais de mise en pratique de l'inclusion dans les établissements scolaires. Les populations bénéficiant des protections spéciales, ne connaissant pas ces mesures juridiques et vivant déjà dans un environnement discriminant, se retrouvent dans ces conditions en dehors du circuit scolaire.

Tableau 23 : Répartition des élèves handicapés, par sexe et par département : année scolaire 2017-2018.

Départements	Handicapés					Orphelins et autres enfants vulnérables				
	F	G	T	% F	% G	G	F	T	% G	% F
DJEREM	31	13	44	70,45	29,54	29	17	46	63,04	36,95
FARO ET DÉO	10	7	17	58,82	41,17	24	12	36	66,66	33,33
BANYO	19	13	32	59,37	40,62	0	2	2	0	100
MBERE	24	8	34	70,58	23,52	38	27	65	58,46	41,53
VINA	122	113	235	51,91	48,08	502	457	959	52,34	47,65
ADAMAOUA	206	154	362	56,90	42,54	593	515	1108	53,51	46,48

Source : DDES-VINA

Tableau 24 : Répartition des élèves handicapés par sexe et par département : année scolaire 2018 – 2019.

Départements	Handicapés					Orphelins et autres enfants vulnérables				
	F	G	T			G	F	T		
DJEREM	23	14	37	62,16	37,83	123	67	190	64,73	35,26
FARO ET DÉO	10	3	13	76,92	23,07	53	25	78	67,94	32,05
BANYO	11	9	20	55	45	161	204	365	44,10	55,89
MBERE	37	11	56	66,07	19,64	48	27	75	64	36
VINA	119	104	223	53,36	46,66	454	420	874	51,94	48,05
ADAMAOUA	200	141	349	57,30	40,40	839	743	1582	53,03	46,96

Source : DDES-VINA

Tableau 25 : Répartition des élèves handicapés par sexe et par département : année scolaire 2019-2020.

Départements	Handicapés					Orphelins et autres enfants vulnérables				
	F	G	T			G	F	T		
DJEREM	11	25	36	30,55	69,44	105	43	184	57,06	23,36
FARO ET DÉO	10	6	16	62,5	37,5	64	38	102	62,74	37,25
BANYO	78	36	114	68,42	31,57	63	80	143	44,05	55,94
MBERE	36	7	61	59,01	11,47	89	66	155	57,41	42,58
VINA	110	103	213	51,64	48,35	470	412	882	53,28	46,71
ADAMAOUA	259	163	440	58,86	37,04	791	639	1430	55,31	44,68

Source : DDES-VINA

Au regard des tableaux ci-dessus, nous remarquons que d'année en année une augmentation graduelle de la présence des enfants vivant avec un handicap, filles comme garçons. Notons simplement que les filles vivant avec un handicap sont plus présentes dans les campus scolaires que les garçons. Cela renseigne sur une véritable inclusion de la jeune fille vivant avec un handicap dans les établissements scolaires de l'Adamaoua. Le système éducatif prend également en compte les enfants en situation de vulnérabilité, même si un accompagnement particulier ne leur est pas réservé. La fluctuation qui existe dans le nombre d'enfants vulnérables dans la région de l'Adamaoua ces dernières années est la conséquence de la situation de crises en République Centrafricaine, car de nombreuses familles, qui avaient séjourné là-bas pendant de longues années, sont revenues précipitamment au pays dans la précarité.

TABLEAU 26 : DU TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA VINA 2019/2020.

	GARÇONS	FILLES	TOTAL
EFFECTIF TOTAL D'ÉLEVÉS	23464	17021	40485
ÉLEVÉS VIVANT AVEC UN HANDICAP	39	24	63
POURCENTAGE DES ÉLEVÉS HANDICAPES	0,16	0,14	0,15

Source : DDES-VINA

Le présent tableau traite de la mise en évidence de la portion des élèves vivant avec un handicap dans le système éducatif dans l'Adamaoua. À première vue, il est à noter que ces taux sont faibles au regard du taux régional qui est de 1,1 % selon les documents du BUCREP. Le secrétaire de l'Association APHAN (Association des personnes Handicapés de l'Arrondissement de Nyambaka) révèle que plusieurs personnes vivant avec un handicap restent recluses dans leurs domiciles et refusent de s'intégrer dans les activités de la société. Celles-là restent donc en marge des recensements des personnes vulnérables.

5.2.2. Inclusion scolaire liée au genre

Pour analyser pertinemment les différents taux qui rendent compte de l'état de santé du système éducatif dans l'Adamaoua, un certain nombre de données premières et secondaires ont été récoltées sur le terrain. Pour illustrer cette situation, le département de la Vina servira de cadre d'analyse.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LA VINA

Le présent tableau met en évidence les effectifs par genre obtenus pendant les 05 dernières années.

Tableau 27 : effectifs des élèves par genre dans la Vina pendant les 05 dernières années.

ANNÉE SCOLAIRE	MODALITÉS	GENRE		
		G	F	T
2019 – 2020	EFFECTIF DES ELEVES	23464	17021	40485
	POURCENTAGE	57,96	42,04	100
2018 – 2019	EFFECTIF DES ELEVES	22540	16255	38795
	POURCENTAGE	58,10	41,90	100
2017 – 2018	EFFECTIF DES ELEVES	21159	14914	36073
	POURCENTAGE	58,66	41,34	100
2015 – 2016	EFFECTIF DES ELEVES	20611	13486	34097
	POURCENTAGE	60,45	39,55	100
2014 - 2015	EFFECTIF DES ELEVES	19960	12446	32406
	POURCENTAGE	61,59	38,41	100

Source : DDES-VINA

Le tableau 27 ci-dessus indique la montée graduelle du nombre d'apprenants dans toute la région de l'Adamaoua. Les chiffres croissent sensiblement de deux milliers par année. Ceci témoigne non seulement de l'augmentation générale de la population, mais surtout de l'augmentation du taux de scolarisation des enfants. Des actions du BUNEC en matière d'établissement systématique des actes de naissance dans les écoles suscitent déjà un engouement sans cesse plus accru vers les campus scolaires. Ces initiatives à l'accès à la citoyenneté poussent de nombreux parents à inscrire leurs enfants à l'école pour bénéficier également de manière directe de l'établissement d'un acte de naissance pour leurs enfants.

Par ailleurs, au fil des années, l'on note une réelle croissance des effectifs féminins dans les campus scolaires. Les facteurs qui peuvent être à l'origine de cette situation sont la sensibilisation et la dissuasion. Tous les acteurs impliqués dans la chaîne éducative indiquent qu'ils procèdent par des sensibilisations auprès des parents et des potentiels époux afin de permettre à leurs enfants et épouses de poursuivre leurs études jusqu'au moins en fin de cycle. Au regard de la situation sur le terrain dans l'aire scolaire de la Vina, le taux de scolarisation des jeunes filles passe de 38,41 % en 2015 à 42,04% en 2020. Ces chiffres démontrent à suffisance la montée en puissance de l'éducation inclusive liée au genre.

TABLEAU 28 : Récapitulatif des effectifs des établissements scolaires de l'enseignement général 2019/2020.

Les tableaux ci-après renseignent sur la trajectoire des effectifs dans les établissements scolaires d'enseignement général de la Vina pendant les 05 dernières années.

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	6eme		5eme		4eme		3eme		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	2779	2250	2471	1953	2358	1769	2356	1695	2048	1481	2447	1502	1265	812
TOTAL	5029		4424		4127		4051		3529		3949		2077	
POURCENTAGE	55,26	44,74	55,48	44,15	57,14	42,86	58,16	41,84	58,03	41,96	61,96	38,03	60,90	39,09

Source : DDES-VINA

TABLEAU 29 : Récapitulatif des effectifs des établissements 2018/2019

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	6eme		5eme		4eme		3eme		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	2685	2102	2304	1938	2299	1678	2583	1925	1786	1245	2026	1109	1487	894
TOTAL	4787		4242		3977		4508		3529		3949		2077	
POURCENTAGE	56,09	43,91	54,31	45,69	57,81	42,19	57,30	42,70	58,03	41,96	61,96	38,03	60,90	39,09

Source : DDES-VINA

TABLEAU 30 : Récapitulatif des effectifs des établissements 2015/2016

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	6eme		5eme		4eme		3eme		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	2759	1944	2142	1578	2351	1436	2386	1569	1349	724	1997	1101	1202	594
TOTAL	4703		3720		3787		3955		2073		3099		1796	
POURCENTAGE	58,66	41,34	57,58	42,42	62,08	37,92	60,33	39,67	65,07	34,93	64,44	35,53	66,93	33,07

Source : DDES-VINA

TABLEAU 31 : Récapitulatif des effectifs des établissements 2014/2015

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	6eme		5eme		4eme		3eme		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	2638	1763	2107	1499	2076	1281	2290	1413	1321	730	1996	1072	1038	552
TOTAL	4401		3606		3357		3703		2051		3068		1590	
POURCENTAGE	59,94	40,06	58,43	41,57	61,84	38,16	61,84	38,16	64,41	35,59	65,06	34,94	65,28	34,72

Source : DDES-VINA

L'observation de ces tableaux met en relief un faible taux de rétention et d'achèvement scolaire des jeunes filles. On remarque que seul le tiers (1/3) des filles entrées en 6ème atteignent difficilement la fin du cycle scolaire. On note tout de même une augmentation du nombre de filles qui entrent en classe de 6ème durant les 05 dernières années. On tend progressivement vers l'équilibre du genre. Pour l'année scolaire 2019-2020, on a enregistré 44,74% des filles contre 55,26% des garçons dans les classes de 6ème.

Les tableaux ci-dessous permettent de mieux apprécier la trajectoire des effectifs dans les établissements scolaires d'enseignement technique de la Vina pendant les 05 dernières années.

TABLEAU 32 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2014/2015.

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	1ere an		2eme an		3eme an		4eme an		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	755	265	549	211	354	113	321	152	319	144	393	133	175	78
TOTAL	1020		760		467		473		463		526		253	
POURCENTAGE	74,02	25,98	72,24	27,76	75,80	24,20	67,86	32,14	68,90	31,10	74,71	25,29	69,17	30,83

Source : DDES-VINA

TABLEAU 33 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2015/2016.

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	1ere an		2eme an		3eme an		4eme an		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	746	366	611	210	469	154	377	135	266	103	429	187	185	65
TOTAL	1112		821		623		512		369		616		250	
POURCENTAGE	67,09	32,91	74,42	25,58	75,28	24,72	73,63	26,37	72,09	27,91	69,64	30,36	74	26

Source : DDES-VINA

TABLEAU 34 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2018/2019.

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	1ere an		2eme an		3eme an		4eme an		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	808	418	650	300	492	211	438	265	490	146	381	144	243	141
TOTAL	1226		950		703		703		636		525		384	
POURCENTAGE	65,91	34,09	68,42	31,58	69,99	30,01	62,3	37,70	77,04	22,96	72,57	27,43	63,28	36,72

Source : DDES-VINA

TABLEAU 35 : Récapitulatif des effectifs des établissements d'enseignement technique 2019/2020.

	PREMIER CYCLE								SECOND CYCLE					
	1ere an		2eme an		3eme an		4eme an		2nde		1ere		Tle	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	1050	461	750	357	502	236	407	247	493	199	550	172	235	116
TOTAL	1511		1107		738		654		692		722		351	
POURCENTAGE	69,49	30,51	67,75	32,25	68,02	31,98	62,23	37,77	71,24	28,76	76,18	23,82	66,95	33,05

Source : DDES-VINA

L'analyse des tableaux consacrés à l'enseignement technique met en évidence un faible taux de rétention et d'achèvement scolaire des jeunes filles. On remarque un déséquilibre considérable du taux de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons, soit 30,51% de filles contre 69,49% en 1ère année au cours de l'année scolaire dernière. Cependant, on note tout de même une augmentation du nombre de filles qui entrent en classe de 1ère année durant les 05 dernières années, même si cela reste très faible. En guise d'exemple, le taux de scolarisation des jeunes filles passe de 25,98 % en 2015 à 30,51 % en 2020.

Tout compte fait, si l'on reconnaît en général que les enfants filles sont libres d'accès à l'école, il existe néanmoins des poches de discrimination et de sexisme qui court-circuitent leur épanouissement dans le milieu scolaire. C'est dans ce cadre que plusieurs jeunes opinent qu'elles ont été victimes de harcèlement et de propos discriminatoires lorsqu'elles étaient à l'école. Les camarades de sexe masculin et même des enseignants sont indexés et leurs forfaits concourent à la déscolarisation de certaines jeunes filles.

5.3. AU MINEFOP

Au même titre les autres ministères en charge des questions éducatives, le MINEFOP œuvre également dans l'implémentation de l'éducation inclusive et sensible au genre. Ses représentations déconcentrées, notamment les délégations régionale et départementale, s'occupent de l'encadrement professionnel des jeunes. Les tableaux ci-après présentent les effectifs des jeunes encadrés dans ces structures.

5.3.1. NOMBRE DE STRUCTURES DE FORMATION AGRÉES DANS LA RÉGION DE L'ADAMAOUA DE 2015 À 2020

Tableau 36 : Nombre de structures de formation agréées dans la région de l'Adamaoua.

ANNÉE DE FORMATION	Nombre de Structures Publiques	Nombre de Structures Privées	Total
2015-2016	27	13	40
2016-2017	37	13	50
2017-2018	35	13	48
2018-2019	37	13	50
2019-2020	38	13	51
TOTAL	174	65	239

DRMINEFOP-AD 2020

Au regard du nombre des structures de formation agréées dans la région pendant les cinq dernières années, tout porte à croire qu'elles sont à même d'offrir un encadrement de qualité à la jeunesse en quête de professionnalisation, même si elles demeurent insuffisantes. Il reste donc à savoir si les jeunes s'y intéressent réellement. Les tableaux ci-après permettent d'avoir une idée claire de l'accueil des jeunes dans ces structures, tant publiques que privées.

5.3.2. EFFECTIFS D'APPRENANTS DANS LES SAR/SM PUBLIQUES DE LA RÉGION DE L'ADAMAOUA DE 2015 À 2020

Tableau 37 : Effectifs d'apprenants dans les SAR/SM publiques de la région.

ANNÉE DE FORMATION	EFFECTIFS D'APPRENANTS				EFFECTIFS DES FORMATEURS			
	Garçons	Filles	Handicapés	Total	Garçons	Filles	Handicapés	Total
2015-2016	223	59	0	282	28	2	0	30
2016-2017	191	65	0	256	22	5	0	27
2017-2018	172	55	0	227	44	13	1 G	57
2018-2019	272	86	0	358	34	15	1 G	49
2019-2020	361	149	0	510	41	10	1 G	51
TOTAL	1219	414	0	1633	169	45	03	214

DRMINEFOP-AD 2020

À la lecture du tableau, il apparaît clairement que chez les apprenants, les filles sollicitent peu les SAR/SM dans la région. Durant les 05 dernières années, le nombre de garçons est largement supérieur à celui des filles. Au total, on enregistre un taux de 25,35% seulement de filles contre 74,64% des garçons. Cependant, on note l'absence total des enfants vivant avec un handicap dans ces centres.

Le constat qui se dégage est que la scolarisation des jeunes filles dans les structures de formation professionnelle de l'Adamaoua reste préoccupante. La priorité est accordée aux garçons au détriment des filles. Les causes étant identifiées, il reste à s'y attaquer énergiquement pour que cette discrimination soit définitivement éradiquée au profit de l'épanouissement des jeunes filles, et partant de la femme en général.

Par ailleurs, la présence insignifiante des enfants vivant avec un handicap pourrait provenir non seulement de la qualité de ces structures qui sont inadaptées à l'éducation inclusive, mais aussi leur vulgarisation auprès de cette couche sociale est insuffisante. Le tableau ci-dessus illustre cette représentation dans le département de la Vina où seulement 05 apprenants vivant avec un handicap ont été enregistré pendant ces dernières années de formation.

5.3.3. EFFECTIFS DES JEUNES ENCADRES VIVANT AVEC UN HANDICAP 2015 À 2020 DANS LA VINA

Tableau 38 : Effectifs des jeunes cadres vivant avec un handicap dans la vina.

ANNÉE DE FORMATION	EFFECTIFS APPRENANTS		
	Garçons	Filles	Total
2015-2016	01	00	01
2016-2017	01	00	01
2017-2018	00	00	00
2018-2019	01	00	01
2019-2020	02	00	02
TOTAL	05	00	05

DDMINEFOP-AD 2020

À l'observation de ce tableau, on peut également supposer que ce faible taux d'apprenants vivant avec un handicap provient de leur quasi absence dans les écoles de base.

Quant au personnel d'encadrement, 21% seulement sont des femmes contre 79% d'hommes. Cela est la résultante de la sous-scolarisation des filles dont la conséquence est leur sous-représentation dans les différents postes de responsabilités.

Parmi les formateurs, on en trouve seulement 03 vivant avec un handicap. Ce qui est visiblement insuffisant et des mesures doivent être envisagées pour l'améliorer.

Pour le ratio apprenants-formateurs, il est appréciable car dans ces centres, on enregistre 1 formateur pour environs 8 apprenants.

5.3.4. EFFECTIFS D'APPRENANTS DANS LES SAR/SM PRIVÉES DE LA RÉGION DE L'ADAMAOUA DE 2015 À 2020

Tableau 39 : Effectifs d'apprenants dans les SAR/SM privées de la région de l'Adamaoua.

ANNÉE DE FORMATION	EFFECTIFS D'APPRENANTS			
	Garçons	Filles	Handicapés	Total
2015-2016	ND	ND	ND	ND
2016-2017	274	524	0	798
2017-2018	393	589	0	982
2018-2019	371	537	0	908
2019-2020	ND	ND	ND	ND
TOTAL	1038	1650	0	2688

DRMINEFOP-AD 2020

Curieusement, dans les structures privées, on constate une prédominance de filles. Le tableau récapitulatif affiche 61,38 de filles contre 38,62% de garçons. Cette prédilection des pour les centres privés se justifie par les spécialités proposées, notamment la couture, ESF, etc.

5.3.5. EFFECTIFS D'APPRENANTS ET D'ADMIS AUX EXAMENS DE FIN DE FORMATION DE 2015 À 2020 DANS LA VINA

ANNÉE SCOLAIRE	EFFECTIF A LA SIL			EFFECTIF AU CM2			EFFECTIF ENSEIGNANTS			TOTAL EFFECTIF ÉLÈVES GENERAL			RATIO ÉLÈVES/ ENSEIGNANTS	NBRE DE SALLES DE CLASSE		
	G	F	T	G	F	T	H	F	T	G	F	T		Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires
2015-2016	1414	1105	2519	446	308	754	64	39	103	6123	4423	10546	102	108	07	44
2016-2017	1440	1236	2676	511	369	880	107	46	153	6539	4230	10769	70	112	07	42

Tableau 40 : Effectifs d'apprenants et d'admis aux examens de fin de formation dans la vina.

ANNÉE DE FORMATION	EFFECTIFS APPRENANTS			EXAMENS FIN FORMATION		
	Garçons	Filles	Total	Inscrits	Admis	Taux réussite
2015-2016	397	185	592	202	166	79,73%
2016-2017	702	412	1124	216	209	65,15%
2017-2018	405	527	932	142	77	
2018-2019	109	47	158	160	87	52%
2019-2020	95	40	135	173	Dossiers en cours	
TOTAL	1.708	1.211	2.919	893	539	

DRMINEFOP-AD 2020

Le taux d'apprenants arrivés en fin de formation est révélateur de leurs effectifs dans ces structures de formation où les filles subissent des discriminations dans l'accès à l'éducation au profit des garçons.

5.4. Au MINEDUB

Malgré la fermeture des délégués régionaux et départementaux qui n'ont pas voulu mettre à notre disposition les informations et les statistiques, nous avons pu obtenir en guise d'exemple les données de l'arrondissement de Ngan-Ha.

Le tableau ci-dessous, présentent les statistiques désagrégées des élèves de la sil, CM2, général et infrastructures entre 2015 ET 2020 dans l'arrondissement de Ngan-Ha.

Tableau 41 : STATISTIQUES DÉSAGRÉGÉES DES ÉLÈVES DE LA SIL, CM2, GENERAL ET INFRASTRUCTURES DE NGAN-HA.

2017-2018	1456	1283	2739	552	385	937	113	45	158	6950	4010	10960	69	122	08	36
2018-2019	1548	1303	2851	595	460	1055	132	47	179	6969	4008	10977	61	128	08	36
2019-2020	1558	1315	2873	695	564	1159	141	47	188	6999	4013	11012	59	132	11	41

Source : IAEB de Ngan-Ha

NB : Selon nos sources, l'on enregistre au moins 50 enseignants des parents formés et parfois non formés chaque année scolaire dans cet arrondissement

Les statistiques suivantes donnent les différents taux en 2019 dans l'arrondissement.

Taux d'accès à l'écoles : 90%

Taux de rétention : 75%

Taux d'achèvement : 45%

Le ratio élèves /enseignant : 55%

Nombre d'élèves par salle de classe : 45

Taux de redoublement : 15%

À la lecture de ce tableau qui concentre les statistiques des effectifs des apprenants dans l'arrondissement de Ngan-Ha lors des cinq dernières années. Les comparaisons sur les effectifs de la SIL et du CM2 laissent entrevoir une forte disparité qui renseigne sur le niveau de déscolarisation dans la zone. Le taux d'achèvement de 45% témoignent de l'impact de la déperdition scolaire.

Le taux d'accès à l'école de 90% est l'arbre qui cache la forêt car le taux de rétention de 75% montre que les écoles de la zone de Ngan-Ha peinent à retenir les élèves qui frappent à leurs portes lors des rentrées scolaires. Il faut dire en s'appuyant sur le verbatim de l'Inspecteur d'arrondissement que plusieurs enfants Mbororo abandonnent l'école quelques mois après la rentrée et même des enfants des autres tribus dès que la saison des semailles approche.

Les phénomènes de déscolarisation concernent aussi bien des filles que des garçons. Si les jeunes filles quittent l'école pour les problèmes de mariage et grossesses précoces, les jeunes garçons par contre se livrent à des activités génératrices de revenus car l'attrait de l'argent est très fort dans la zone.

Pour l'Inspection d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 le tableau ci-dessous présente les effectifs filles et garçons et leurs taux de déperdition/abandon scolaire entre 2015 et 2020.

Tableau 42 : Effectifs filles et garçons et leurs taux de déperdition/abandon scolaire.

ANNÉES	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENT	EFFECTIF ÉLÈVES			TAUX DE DÉPERDITION/ABANDON SCOLAIRE		
		G	F	T	G	F	T
2019-2020	27 Écoles	3635	3278	6913	171	127	298
2018-2019	25 Écoles	3378	3039	6417	179	128	307
2017-2018	25 Écoles	3178	2786	5964	302	404	706
2016-2017	25 Écoles	2992	2768	5760	/	/	0
2015-2016	27 Écoles	2920	2667	5587	196	177	373

Source : IAEB de Ngaoundéré 3^{ème}

Comme dans l'Arrondissement de Ngan-Ha considéré ici comme une zone rurale par rapport à Ngaoundéré, l'on constate qu'il y a presque égalité entre les garçons et les filles en ce qui concerne le taux d'accès à l'école pendant la même période. Le phénomène de déperdition scolaire est identique car concerne le garçon comme la jeune fille pour les mêmes raisons à Ngaoundéré qu'en Ngan-Ha. Cela prouve qu'il n'existe pas de différence dans la manifestation du phénomène de déscolarisation dans la zone rurale comme dans la zone urbaine. Ce qui pose le problème majeur et de plus en plus d'actualité de la difficulté dans la région de l'Adamaoua, à maintenir les enfants dans les cursus des différents cycles.

6. Les problèmes de scolarisation de la fille identifiés et l'éducation inclusive (problèmes, causes, effets)

Les problèmes que rencontre la jeune fille dans la région de l'Adamaoua en matière d'éducation sont nombreux. Pour les mettre en évidence, nous avons construit un arbre à problèmes à l'effet de les présenter dans toute leur globalité (cf Annexe 4).

7. Les obstacles liés à la scolarisation de la jeune fille

À partir des données recueillies sur le terrain provenant des témoignages des victimes, il ressort que les obstacles à la scolarisation de la jeune fille dans la région relèvent de plusieurs facteurs tant internes qu'externes. Il s'agit entre autres de :

- le refus des parents d'envoyer leurs filles à l'école et dans les centres de formation ;
- le mariage précoce, les grossesses précoces et indésirées ;
- le manque d'acte de naissance, l'ignorance et la pauvreté des parents ;
- le poids des traditions et des croyances religieuses ;
- la sous-estimation du genre féminin et le manque de volonté de leur part ;
- le désintéressement des enfants et le manque de suivi ;
- la transhumance des parents et les multiples échecs scolaires ;
- la priorité accordée par les parents à l'éducation des garçons ;
- l'enclavement de certaines zones par rapport à l'école ;
- la croyance culturelle qui veut que les filles aillent en mariage étant vierge, donc il faut les marier très jeune ;
- les préjugés culturels conduisant à la discrimination du sexe féminin.

8. Les initiatives locales pour résoudre ces problèmes identifiés

8.1. LE MINAS

La Délégation Régionale des Affaires Sociales de l'Adamaoua à travers son Service d'Action Sociale auprès de la Population Bororo de l'Adamaoua, (SASO-BORORO-AD), mène des investigations dans toute l'étendue de la région et constate depuis 2015, que cette catégorie de population n'est pas épargnée des différents maux suscités (précarité, acculée sans cesse, majoritairement non scolarisée, chassée de partout, instabilité notoire). Devant ces risques de fractures qui constituent une réelle menace pour la paix, la cohésion sociale, ce service

dans ses missions régaliennes, apporte une bouffée d'oxygène à ces cibles par la **promotion de l'éducation à travers l'accompagnement et le suivi scolaire** de tous en plein temps. Ainsi, des besoins prioritaires sont notés :

- Sensibilisation à l'importance de l'éducation à travers la diversification des programmes et projets visant à garantir l'accès des enfants à la citoyenneté et l'insertion socioprofessionnelle ;
- **Appui à l'accès aux services sociaux de base** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'inclusion sociale, la priorité est orientée vers la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, dans la perspective de l'amélioration des conditions et la qualité de vie des couches vulnérables ;
- **Accompagnement et suivi scolaire** : Ici une attention est particulièrement accordée à la gestion de l'éducation, à la citoyenneté, à l'accompagnement et suivi scolaire relatif à la protection de leurs droits dans le cadre de la conservation de la biodiversité et au développement inclusif ;
- **Appui à l'enregistrement des naissances** : Ici l'appel est lancé à tous d'enregistrer les naissances sans exception ;
- **Appui à l'accès aux pièces officielles** : il s'agit ici d'assurer le renforcement des capacités de tous les acteurs concernés, au rang desquels les populations Mbororo.

À la suite de la délégation régionale, la Délégation départementale des Affaires Sociales de la Vina, a procédé par :

- Premièrement, répertorier les différentes structures des œuvres sociales privées (OSP). Elles sont sept (07) au total et il s'agit de :
 - Foyer d'Enfants Saints Anges Gardiens (FESAG) ;
 - Centre MONSEIGNEUR Yves PLUMEY (CMYP) ;
 - Centre d'Écoute des Enfants de la Rue (CEDER) ;
 - PORTEURS D'AMOUR ;
 - Centre pour Encadrement des Enfants en Difficultés (CEED) ;
 - FONDATION AGAPE ;
 - YIDE BIKOUE.
- Deuxièmement, suivre l'encadrement des enfants dans ces OSP : Il s'agit de 430 enfants (137 Filles et 293 Garçons) au total, de la petite enfance et EDR dont l'âge varie de 04 à 17 ans.

8.2. LE MINPROFF

Comme initiatives locales de résolution des problèmes de scolarisation de la jeune fille, la délégation de promotion de la femme et de la famille a mis sur pied :

- la formation des jeunes filles en particulier et leur insertion socio-professionnelle, sensibilisation des parents et des familles, et des communautés sur l'importance de l'éducation de la jeune fille ;

- l'accueil et la formation des filles dans les centres de promotion de la femme et de la famille (TIC, IH, restauration, hôtelière) ;
- la sensibilisation des populations surtout des mères ;
- la possibilité pour les personnes vivant avec un handicap de solliciter des bourses de formation du MINFOP ;
- les sensibilisons sur les offres de formation qui peuvent être bénéfiques pour les personnes vivant avec un handicap ;
- l'accompagnement dans l'organisation de la journée internationale des handicapés du 03 décembre ;
- la sensibilisation des communautés sur l'égalité de genre ;
- la facilitation dans l'établissement des cartes d'invalidité ;
- la sensibilisation des jeunes filles sur l'importance de l'éducation ;
- la vulgarisation des filières dédiées aux femmes ;
- la dispense des frais exigibles pour la scolarité aux personnes vivant avec un handicap ;
- la position de choix dans la salle de classe et la conception des épreuves par types d'handicap pendant les examens ;
- «by giving them books, uniforms, inviting them for weekend»;
- la sensibilisation de la population à la fréquentation des centres de promotion de la femme et de la famille (CPFF) et des centres sociaux des Arrondissements ;
- le placement, l'accompagnement et le suivi scolaire ;
- la promotion de l'option 100% du taux de scolarisation des enfants Mbororo aux niveaux primaire et secondaire dans la région de l'Adamaoua.

8.3. LE MINEFOP

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, par l'entremise de ses délégations dans la région, œuvre également dans l'encadrement des enfants vulnérables. Ses initiatives sont entre autres :

- la sensibilisation et l'accompagnement des chefs de structure dans la définition et la mise en place de leurs stratégies ;
- la mise sur pied d'un programme spécial pour accompagner les personnes vivant avec un handicap ;
- la sensibilisation des communautés sur l'intérêt de l'éducation de la jeune fille et l'encadrement des personnes vivant avec un handicap ;

8.4. LE MINESEC

L'approche inclusive en éducation nécessite un certain nombre d'adaptations et d'accommodements pour résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain. Le Ministère des Enseignements Secondaires, en s'appuyant sur les textes ministériels, essaient d'initier et de promouvoir des stratégies de remédiation aux problèmes qui se posent. Il s'agit pour ces responsables sectoriels du MINESEC de :

- la sensibilisation pendant les rassemblements (cérémonies de levée des couleurs) sur l'éducation inclusive et sensible au genre ;
- l'exemption du paiement des frais exigibles pour les personnes vivant avec un handicap ;
- l'implication des filles dans les différents clubs pour créer l'émulation ;
- l'encouragement de la jeune fille par les prix d'excellence ;
- la sensibilisation de la jeunesse sur les grossesses précoces et indésirées ;
- l'organisation des causeries éducatives ;
- la sensibilisation des communautés à travers les tranches radiophoniques dédiées au MINESEC ;
- l'octroi des bourses aux élèves vivant avec un handicap et aux filles des filières scientifiques et techniques ;
- l'interdiction des sanctions humiliantes à l'école.

8.5. LES OSC

Pour les différents problèmes identifiés, les OSC de l'Adamaoua ne sont pas en reste pour la résolution. Ainsi, des initiatives locales ont été développées pour ces mêmes questions. Il s'agit entre autres initiatives de :

- la sensibilisation des communautés locales pour une révision à la hausse du taux de scolarisation de la jeune fille ;
- la sensibilisation des parents, des enseignants et des élèves ;
- le plaidoyer auprès des autorités administratives, traditionnelles et religieuses pour faciliter l'éducation des filles ;
- l'appui des OEV et enfants vulnérables ;
- l'accompagnement des jeunes filles de la région par la remise des kits scolaires aux meilleures jeunes filles identifiées par les Délégués départementaux ;
- l'organisation des causeries éducatives dans les établissements scolaires ;
- l'appui nutritionnel et scolaire aux filles ;
- l'accompagnement juridique ;
- l'organisation des cours de remise à niveau ;
- l'octroi des bourses d'étude et des kits scolaires (fournitures scolaires) ;
- le paiement des frais d'examen certificatif à certaines filles ;
- la mise sur pied d'un comité de suivi de la scolarisation des jeunes filles et des personnes handicapées ;
- la sensibilisation de lutte contre les mariages et les grossesses précoces ;
- la promotion de l'éducation de la jeune fille, surtout démunie et des enfants handicapés ;
- l'organisation des réunions de sensibilisation sur le COVID 19 ;
- la sensibilisation sur l'établissement des actes de naissance ;
- la documentation de la bibliothèque dans les établissements scolaires.

8.6. LES CTD

À l'aune de la décentralisation, les CTD s'impliquent davantage sur les questions éducatives. Les initiatives locales qu'elles ont mises sur pied pour pallier les problèmes d'éducation inclusive et sensible au genre sont :

- la sensibilisation des parents et des enfants à travers la commission des affaires sociales de la commune ;
- la création des centres de formation aux petits métiers pour les jeunes ;
- l'appui à l'établissement des cartes d'invalidité pour les enfants vivant avec un handicap ;
- l'appui des jeunes à travers les stages de vacances avec un accent sur les jeunes filles ;
- l'octroi des bourses aux enfants vulnérables.
- la prise en charge des enseignants spécialisés

9. Les solutions proposés pour faciliter la résolution des problèmes identifiés et les axes de plaidoyer à développer

9.1. Le MINAS

Les propositions de solutions pour faciliter la résolution des problèmes liés à l'éducation inclusive / faible intégration des enfants vulnérables dans le milieu éducatif par le MINAS se présentent sous forme de besoins prioritaires à assurer tels que :

- la sensibilisation à l'importance de l'éducation et à la citoyenneté ;
- l'appui à l'accès aux services sociaux de base ;
- l'accompagnement et suivi scolaire ;
- l'appui à l'enregistrement de naissance ;
- la subvention de l'État, ONG, CTD aux parents ;
- le plaidoyer à tous les niveaux ;
- l'appui financier et technique (bailleur de fonds) ;
- l'appui à l'accès aux pièces officiels.

Aussi, la Délégation Régionale des Affaires Sociales de l'Adamaoua à travers son Service d'Action Sociale auprès de la Population Bororo de l'Adamaoua, (SASO-BORORO-AD), propose en plus des solutions suscitées, d'autres solutions suivantes dans le cadre de l'Éducation et Intégration socioprofessionnelle :

- Accompagnement à l'accès aux services publics de base en vue d'une autonomisation ;
- Appui à la réinsertion socioprofessionnelle ;
- Admission des jeunes Mbororo diplômés du secondaire et du supérieur dans les concours de la fonction publique ;
- Octroi des bourses aux élèves et étudiants ;
- Facilitation d'accès aux documents d'état civil et pièces officielles ;
- Formation des jeunes Mbororo dans les ENIEG, ENIET ...
- Formation des jeunes Mbororo et facilitation d'accès aux TIC.
- Construction des écoles dans les campements et déploiement des enseignants dans les localités à forte concentration des Mbororo :

- *Département du Djerem : Bamyanga-Mbororo, Djoundé, Bampti-Tignère (Daré-Salam), Hosséré-Koba ;*
- *Département du Faro et Déo : Libon-Marché, Tchabbal-Babo, Lompta ;*
- *Département de Mayo-Banyo : Mayo-Darlé, Bankim, Sambo-Labbo et Bampti ;*
- *Département du Mbéré : Ngawi, Darassalam, Boula, Madougou, Dir, (Wah), Ngale ;*
- *Département de la Vina : Martap, Ngado, Mbamyanga, Wouro-Kessoum, Ngaou-Sai ;*

Les propositions de solutions pour faciliter la résolution des problèmes **liés à la faible scolarisation de la jeune fille** par le MINAS consistent à :

- promouvoir l'égalité de chance ;
- promouvoir le droit à l'éducation de la jeune fille.

De manière générale, il s'agit pour le MINAS à travers ses services déconcentrés au niveau de la région de l'Adamaoua, de :

- faire la sensibilisation à outrance à travers des causeries éducatives et tables-rondes radiophoniques ;
- faire des sensibilisations des parents à travers les associations des personnes handicapées, vulgarisation des textes juridiques portant sur la protection des personnes handicapées, auprès des chefs d'établissement scolaire à travers leurs unités opérationnelles dans les ces établissements.

9.2. Le MINPROFF

- que les organismes en charge d'encadrement des handicapés soient sérieux dans le travail ;
- offrir des bourses de formation à ces personnes et les suivre après la formation pour leur insertion salariée ou en auto emploi ;
- intensifier les sensibilisations, faire des campagnes d'établissement d'actes de naissance, faire des dotations en termes de fournitures scolaires, former les mères d'enfant dans les activités lucratives ;
- éducation de la jeune fille, formation, insertion socio-professionnelle et autonomisation ;
- prendre des mesures concrètes pour sanctionner le mariage précoce et le rapport des filles, zéro mariage avant la classe de terminale ;
- définir clairement le nombre de places accordées aux filles des régions sous scolarisées pour leur permettre l'accès à l'emploi ;
- la mairie doit prendre en charge les frais de scolarité et les fournitures scolaires, restauré les cantine scolaire (PAM) ;
- pour les enfants vivant avec un handicap, créer des centres spécialisés et les accompagner.
- doter les écoles des infrastructures et du personnel qualifié ;
- créer des écoles spécialisées, accompagnement des filles (kits scolaires, cantines scolaires) ;

- motivé la jeune fille sur le bienfait et les atouts de sa formation, prendre en charge ses frais de scolarité ;
- «for the handicaped the state schoud put the necessary equipment for them to learn. for the girl child, the state to encourage them with gift and learning materials» ;
- donner toutes les fournitures scolaires à ces enfants ;
- créer des établissements appropriés à proximité avec des enseignants qualifiés ;
- facilité l'accès à ces enfants et sensibiliser les parents à s'impliquer davantage ;
- créer les programmes des suivis dans des écoles ;
- créer une synergie entre les sectoriels en charge des questions de l'éducation ;
- faire comprendre aux gens que le handicap ne doit pas être un obstacle à la scolarisation ;
- établir gratuitement les actes de naissance et prendre en charge les frais d'examens et concours ;
- récompenser les meilleurs élèves et octroyer les kits scolaires ;
- doter les enfants handicapés de tout ce dont ils ont besoin (vélos pour handicapé etc.) ;
- accorder les dons et bourses d'étude aux filles ;
- «not paying PTA levy (2000f), assisting them economically» ;
- faire un plaidoyer sur la question de financement de la formation et l'auto insertion des personnes cibles (handicapés et fille) ... ;
- doter les écoles en personnel enseignant ;
- donner les moyens aux services sociaux pour recenser les enfants défavorisés et prendre en charge leur scolarisation ;
- «for the teachers, the state shoud also put some verry important vital didactic material to encourage teaching of the handicaped. they shoul also be put on a special evaluation since the handicaped cant be evaluated like the others» ;
- prendre en compte les propositions des services déconcentrés ;
- organiser des séminaires où les enfants seront formés, les parents également pour une bonne prise de conscience de la chose éducative ;
- appliquer des sanctions envers les parents qui n'envoient pas et ne maintiennent pas leurs enfants à l'école ;
- «our children not religion should, not hinder our progress» ;
- soutenir la politique sédentarisation des peuples nomades (mbororo).
- Promouvoir l'éducation inclusive

9.3. Le MINEDUB

Les suggestions de solutions du MINEDUB pour une prise en charge effective des enfants vivant avec un handicap et la jeune fille en matière d'éducation se résume à :

- établir gratuitement les actes de naissance ;
- prendre en charge les frais d'examens et concours ;
- récompenser les meilleurs élèves ;
- intensifier la sensibilisation ;
- former les mères d'enfant dans les activités lucratives ;

- créer des écoles adaptées pour cette catégorie d'enfants ;
- annuler les frais de scolarité pour ces enfants ;
- réinstaurer les cantines scolaires ;
- initier des plaidoyers auprès des CTD pour des appuis multiformes
- doter les écoles des infrastructures adaptées et d'un personnel qualifié.

9.4. La situation des politiques sectorielles en matière de l'éducation inclusive et sensible au genre

Selon les données recueillies auprès des différents responsables sectoriels, en dehors des affirmations verbales, aucun responsable n'a été en mesure de mettre à notre disposition une quelconque existence, ni en cours d'élaboration, d'une politique nationale de la scolarisation de la jeune fille, de l'éducation inclusive ou des minorités autochtones en vigueur dans son département ministériel de tutelle.

9.5. Les OSC

Pour faciliter la résolution des problèmes liés à l'éducation inclusive / faible intégration des enfants vulnérables dans le milieu éducatif, plusieurs propositions de solutions sont envisageables par les OSC : Il s'agit ici de :

- sensibiliser les parents valides pour inscrire tous les enfants handicapés à l'école ;
- rapprocher les écoles inclusives des personnes handicapées ;
- continuer la sensibilisation des cibles et de leurs parents ;
- financer les parents pour les AGR ;
- organiser des émissions radio et télé sur l'éducation ;
- multiplier les sensibilisations des parents sur les conséquences du mariage précoce ;
- créer des centres de formation professionnelle dans les zones rurales ;
- soutenir les enfants vivant avec un handicap ;
- faire une cartographie des cibles ;
- organiser des formations sur des domaines pertinents ;
- adaptation de la communication envers la population cible.

Concernant les solutions aux problèmes liés à la faible scolarisation de la jeune fille, il faut :

- promouvoir l'égalité de chance ;
- soutenir la jeune fille ;
- encourager la jeune fille à étudier à travers la sensibilisation ;
- instituer un cadre d'accompagnement juridique contre les abus aux droits de la jeune fille ;
- favoriser le système de parrainage de la jeune fille ;
- définir les points focaux dans les établissements scolaires pour vulgariser les actions de l'administration pour une meilleure appropriation de la cible ;
- sensibiliser la fille elle-même qui manque d'adhésion aux actions éducatives.

9.6. Les propositions de solutions suggérées par les jeunes filles

Les propositions de solutions recueillies auprès des filles dans les différentes zones d'enquête sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 43 : Propositions faites par les filles pour limiter la déperdition scolaire.

N°	Propositions de solutions des filles
1	Créer un établissement secondaire à Borongo pour raccourcir la distance à parcourir et minimiser les risques de déperdition
2	Combattre les mentalités rétrogrades des parents à travers les sensibilisations
3	L'État doit amener les parents à faire de l'éducation de la jeune fille une priorité, au même titre que les garçons, à travers un encadrement juridique plus rigide
4	Soutenir les filles en les accompagnant à obtenir un emploi décent et les frais de formation professionnelle
5	Les élites doivent participer au paiement de la scolarité des filles
6	Sensibiliser les jeunes filles sur les conséquences des grossesses précoces et les risques des maladies IST et MST
7	Encourager les filles scolarisées en leur donnant les fournitures scolaires et frais d'examen
8	Sanctionner les hommes qui épousent les jeunes filles mineures
9	Pénaliser le mariage précoce et les violences faites aux filles
10	Organiser des causeries éducatives portant sur l'importance de l'école
11	L'État doit prendre en charge les jeunes filles pauvres et orphelines dans leurs études
12	Régler définitivement le problème de harcèlement sexuel, stopper la vente de drogues
13	Sensibiliser nos parents peuls à laisser les filles à faire l'école avant le mariage.

Au regard des suggestions des filles qui abordent froidement les obstacles à leur éducation, faites dans ce tableau, il est évident que des efforts sont encore à déployer par les décideurs afin de rehausser le taux de scolarisation dans la région de l'Adamaoua.

Par ailleurs, il faut relever ici que les difficultés sont diverses et nécessitent un examen minutieux.

VIII. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Quelques difficultés ont émaillé nos descentes de collecte des données sur le terrain. D'abord l'indisponibilité des responsables d'écoles primaires et d'établissements secondaires, étant donné que certains sont déjà en vacances et sont de ce fait, focalisés sur des activités autres que ceux du service et d'autres encore occupés par les examens officiels. Ce qui nous a valu des faux rendez-vous téléphoniques et même aux bureaux. Puis, le refus catégorique des parents de nous autoriser à accéder à leur domicile pour rencontrer les cibles (les filles) à enquêter. Pour contourner cet obstacle, nous étions obligés de nous référer à un intermédiaire qui a rencontré les filles à notre place dans certains cas. L'autre obstacle était dû aux difficultés linguistiques car, ayant déjà passé un certain nombre d'années à la maison, certaines de ces filles avaient des difficultés à s'exprimer en français et éprouvaient de la honte à échanger en langue française. Il a fallu demander à des tiers de traduire les questions en fulfuldé et de remplir fidèlement leurs réponses car elles ont refusé

de remplir elles-mêmes les fiches. C'est de cette manière que nous avons contourné ces obstacles liés à la langue.

Nous n'avons pas pu avoir les données des Délégations Régionale et départementale de l'éducation de base malgré nos multiples tours dans ces services.

Pour la Délégation Régionale, une recommandation ferme a été donnée à l'Inspecteur Coordonnateur de ne mettre à notre disposition les données que sur autorisation du Ministre en charge de l'Éducation de Base.

Pour la Délégation départementale du MINEDUB, le responsable a usé de plusieurs prétextes en relevant que le service de la carte scolaire était très occupé, avant de promettre de mettre à notre disposition des rapports que nous devons photocopier. À la dernière minute, nous n'avons pas pu le rencontrer car c'est par son secrétariat que nous avons appris son absence.

À Nyambaka les difficultés étaient dues au fait que les jeunes filles ne pouvaient être abordées que dans l'après-midi car elles accompagnaient leurs parents aux champs en matinée. La deuxième difficulté était le caractère incomplet des données à l'Inspection d'arrondissement de l'Éducation de Base de Nyambaka. Ce qui n'a pas permis d'avoir certaines statistiques importantes pour l'étude.

À partir de l'examen des obstacles à l'éducation inclusive et sensible au genre dans la région, assortis de quelques propositions de solutions émises par les différentes parties prenantes, nous avons jugé utile de formuler des recommandations, en tenant compte de chacune des couches sociales vulnérables rencontrées au cours de l'étude.

IX. RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude et en s'appuyant sur les données de terrain, des préconisations ont été faites à l'endroit des différents bénéficiaires et parties prenantes de la présente problématique liée à l'éducation inclusive en lien avec le genre ainsi qu'aux enfants vivant avec un handicap.

1. En faveur des enfants vivant avec un handicap

- Sensibiliser sur les offres de formation qui peuvent être bénéfiques pour les personnes vivant avec un handicap ;
- Mettre sur pied des programmes spéciaux pour accompagner les personnes vivant avec un handicap ;
- Exempter les personnes vivant avec un handicap du paiement des frais de scolarité ;
- Interdire les sanctions humiliantes à l'école ;
- Octroyer des bourses à cette catégorie d'enfants ;
- Faire des sensibilisations à l'endroit des parents à travers les associations des personnes handicapées ;
- Vulgariser les textes juridiques portant sur la protection des personnes handicapées, auprès des chefs d'établissement scolaire ;

- Créer des centres de formation professionnelle spécialisés pour les enfants vivant avec un handicap et les accompagner ;
- Promouvoir l'éducation inclusive en créant des établissements appropriés ;
- Doter les enfants handicapés de tout ce dont ils ont besoin (vélos pour handicapé etc.) ;
- Prendre en charge les frais d'examens et concours ;
- Former les mères d'enfants dans les activités lucratives ;
- Créer et multiplier les activités génératrices de revenus
- Rapprocher les services sociaux de base des inadaptés sociaux
- Doter les écoles des infrastructures adaptées et d'un personnel qualifié ;
- Sensibiliser les communautés à inscrire tous les enfants handicapés à l'école ;
- Multiplier les écoles inclusives pour une grande accessibilité.

2. En faveur des minorités autochtones

- Favoriser l'admission des jeunes Mbororo diplômés du secondaire et du supérieur dans les concours de la fonction publique ;
- Faire accéder les jeunes Mbororo gratuitement dans les écoles de formation ;
- Faciliter l'accès des jeunes Mbororo aux TIC et aux domaines innovants ;
- Construire des écoles dans les campements et déployer les enseignants dans les localités à forte concentration des Mbororo ;
- Soutenir la politique de sédentarisation des peuples autochtones (Mbororo, ...) ;
- Créer plus d'écoles et y affecter le personnel motivé
- Créer des centres de formation professionnelle dans les zones rurales.

3. En faveur des jeunes filles

- Éduquer les parents à propos de l'importance de l'éducation de la jeune fille à travers des sensibilisations par divers canaux : médias nationaux, radios communautaires, lieux de culte tels que les mosquées, les églises..... ;
- Impliquer toutes les parties prenantes dans la sensibilisation à travers des plates-formes stratégiques en faveur de l'accès à l'éducation de la jeune fille dans l'Adamaoua ;
- Mettre en place un mécanisme facilitant, aux parents, l'obtention des actes de naissance de leurs enfants ;
- Sensibiliser et éduquer les familles sur les droits d'accès de la jeune fille à l'éducation ;
- Instituer des bourses scolaires et autres facilités pour les filles méritantes et celles issues des familles défavorisées ;
- Favoriser des plateformes de dialogue entre toutes les parties prenantes, à tous les niveaux, en vue d'un changement des mentalités en faveur de l'accès à l'éducation de la fille de l'Adamaoua ;
- Favoriser l'Éducation à la Vie et à l'Amour des jeunes ;
- Vulgariser les textes internationaux ratifiés par le Cameroun en faveur des droits à l'éducation des enfants, particulièrement la jeune fille ;
- Adopter de nouveaux textes spécialisés sur la cause de la jeune fille ;

- Sensibiliser les jeunes filles à l'estime de soi et sur les rôles majeurs pour les familles et l'humanité entière ;
- Sensibiliser la société toute entière sur l'importance de l'école moderne et les valeurs qu'elle véhicule ;
- Procéder à la refonte des programmes scolaires en tenant compte des réalités locales, de notre histoire, de notre identité culturelle, de nos valeurs pour la sauvegarde de nos originalités africaines tout en étant connecté au monde ;
- Vulgariser les textes interdisant les sanctions humiliantes à l'école
- Briser les barrières culturelles ;
- Instituer des causeries éducatives ;
- Créer des antennes de rencontre et d'écoute dans les villages, avec des responsables choisis parmi les femmes plus éclairées, en faveur de l'amélioration de la considération de la femme.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le déroulement dans la Région de l'Adamaoua de l'étude sur l'éducation inclusive et sensible au genre dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) au Cameroun nous a permis de toucher du doigt la réalité de ce sujet dans la zone à travers une lecture de la perception des différents acteurs sociaux. De manière précise, il ressort que les acteurs institutionnels, les acteurs privés et les CA de la région réalisent des activités et des programmes divers en faveur de la scolarisation et l'éducation des enfants vulnérables en général et des jeunes filles en particulier. Mais, ces efforts restent insuffisants du fait de plusieurs contraintes et pesanteurs et cette réalité est d'autant plus complexe en ce qui concerne l'éducation inclusive où l'absence d'un dispositif spécialisé d'encadrement des enfants vulnérables fait encore défaut. Par ailleurs, l'étude nous a permis de réaliser que l'ensemble des acteurs sociaux n'ont pas une parfaite maîtrise des textes juridiques internationaux et nationaux encadrant les droits à l'éducation des enfants vulnérables et la jeune Fille. Cela entraîne une faible appropriation de ces derniers et par ricochet leur application. Sous un autre plan, cette recherche nous a permis de révéler que les enfants vivant avec le handicap et les jeunes filles sont vulnérables et ne sont pas suffisamment protégés par les institutions d'une part, et de relever de nombreuses propositions de solutions et de plaider d'autre part, pour soutenir efficacement l'amélioration de l'éducation inclusive dans la région de l'Adamaoua en particulier et au Cameroun en général.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. TEXTES INTERNATIONAUX

1. Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948.
2. Convention des Nations Unies du 20 nov. 1989 relative aux droits de l'enfant (CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO, DÉCEMBRE 1960)
3. Convention de l'UNESCO du 14 sept. 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.
4. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, 1989
5. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979 et entrée en vigueur en 1981 ;
6. La Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes ,1993 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU suite à la conférence des droits humains à Vienne ;
7. La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
8. Les Objectifs du développement durable (ODD), 2015
9. Législation et politiques pour l'éducation inclusive, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) 2014 ;
10. L'éducation inclusive, Direction des Ressources Techniques, Juillet 2012 (Document cadre)

II. TEXTES RÉGIONAUX

11. La Charte africaine sur les droits et le Bien-être de l'Enfant, Addis-Abeba (Éthiopie), juillet 1990
12. Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, (aussi nommé « Protocole de Maputo ») adopté le 11 juillet 2003 par l'Union africaine

III. LOIS NATIONALES

13. Loi n°2008/001 du 14 avril modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du Cameroun.
14. La constitution du Cameroun du 18 janvier 1996
15. Loi N° 98/004 du 14 Avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun
16. Loi N°2010 / 002 DU 13 AVRIL 2010, portant protection et promotion des personnes handicapées
17. Le Code Pénal camerounais, 2013
18. Le Code Civil camerounais, 1978
19. Le DSCE (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi), août 2009
20. BUCREP, (2010b), Vol II-Tome 2, *Scolarisation – Instruction – Alphabétisation*, p. 232
21. Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune de Ngaoundéré 1
22. Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune de Ngaoundéré 2
23. Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune de Ngaoundéré 3

24. Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune de Nyambaka
25. Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune de Mbé
26. Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune de Ngan-Ha

IV. DICTIONNAIRE

24. *Dictionnaire La Toupie*

ANNEXES

1. TDR de l'étude ;
2. Liste des Collaboratifs d'Apprentissage ;
3. Les outils de collecte des données ;
4. Arbre à problèmes sur la faible scolarisation de la jeune fille dans la région de l'Adamaoua ;
5. Matrice de diagnostic FFOM sur la scolarisation de la jeune fille dans la région ;
6. Matrice de diagnostic FFOM sur l'éducation inclusive ;
7. Rapport de la session de formation des enquêteurs ;
8. Rapports de mission des enquêteurs ;
9. Liste des personnes rencontrées



PARTENARIAT INTER ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CEFAN-LESDA
CAMEROON EDUCATION FOR ALL NETWORK (CEFAN)
LOCAL EXPERTISE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN AFRICA (LESDA)



Projet « Éducation à Voix Haute » / « Education Out Loud » (EOL)

BP: 5924, YAOUNDÉ-CAMEROUN. TEL: +237 673 679 376 / 656 853 709
BP: 675, Ngaoundéré ; Tél. : 695 18 53 57 / 674 14 29 08, Email: lesdacameroun@gmail.com

**TERMES DE REFERENCE DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE
SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET SENSIBLE AU GENRE DANS
LES ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (ZEP) AU CAMEROUN :
CAS DE LA RÉGION DE L'ADAMAOUA**

JUILLET 2020

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Le grand domaine de l'éducation est un indicateur majeur pour le développement d'une société. Son exploration fait émerger des idées nouvelles qui vont dans le sens de son amélioration en faveur des idéaux de qualité et de valeurs pour un développement sain des personnes qui y évoluent, responsables d'aujourd'hui et de demain. C'est dans ce sillage que se situe le Projet « éducation à voix haute », en Anglais, **Education Out Loud (EOL)** porté par l'**ONG Internationale Oxfam-Ibis**, mis en œuvre au Cameroun par la **Cameroon Education For All Network (CEFAN)** et financé avec des fonds issus du **Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)**, qui encourage une plus grande implication de divers groupes de la société civile dans la construction de systèmes d'éducation solides et durables. C'est ainsi qu'en référence à la fiche technique reçue le 13 juillet 2020 de la CEFAN, une **étude sur l'éducation inclusive et sensible au genre dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) au Cameroun**, va être réalisée dans la région de l'Adamaoua qui est l'une des quatre Zones d'Éducation Prioritaire du pays, par l'Association **Local Expertise for Sustainable Development in Africa (LESDA)** basée à Ngaoundéré et Coordonnateur Régional du CEFAN. C'est dans cet esprit que, les présents TDR sont élaborés pour servir d'élément d'orientation, pour la bonne réalisation de cette étude dont les conclusions impacteront à coup sûr, la suite des activités et l'élaboration des stratégies correctives/d'anticipation aux problèmes qui seront identifiés.

II- OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1- Objectif global

Globalement, L'étude vise à établir un diagnostic de la situation d'inégalité d'accès à l'éducation dans les ZEP du Cameroun, particulièrement celle de l'Adamaoua et proposer des recommandations à l'effet de permettre à la coalition État et Organisations de la Société Civile (OSC), d'opérer de nouvelles actions de plaidoyer clairement ciblées dans cette zone.

2- Objectifs spécifiques

- 1- Identifier les organisations/associations des femmes/filles ainsi que d'autres organisations de défense des droits d'accès à l'éducation des filles, bien structurées avec une influence locale certaine pour porter leur plaidoyer ;
- 2- Identifier les textes juridiques sur les politiques internationale et nationale en matière de l'éducation des minorités autochtones, avec la collaboration des délégations MINAS, MINPROFF, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, CNDHL-AD et des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 3- Identifier les élèves désagregés/en déperdition scolaire, par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région de l'Adamaoua, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État (MINAS, MINPROFF, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP) et les Collectivités Territoriales Décentralisées ;

- 4- Identifier les causes et effets des problèmes intégrant les aspects sociaux, économiques, culturels, juridiques, dans la région de l'Adamaoua en utilisant l'arbre à problèmes, la matrice de diagnostic FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), avec la collaboration de la cible, aussi bien des enseignants que des autres acteurs maîtrisant la problématique du genre et de l'inclusion en éducation ;
- 5- Identifier les initiatives locales pour résoudre les problèmes de la scolarisation de la fille ;
- 6- Proposer des solutions pour faciliter la résolution des problèmes identifiés, ainsi que les axes de plaidoyer à développer par tous les intervenants ;
- 7- Produire des rapports d'enquête de terrain, de Coordination régionale de l'Adamaoua et de l'étude.

III- RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

Globalement,

01 diagnostic de la situation d'inégalité d'accès à l'éducation dans les ZEP du Cameroun particulièrement celle de l'Adamaoua est établi et des recommandations, à l'effet de permettre à la coalition État et sociétés civiles d'opérer de nouvelles actions de plaidoyer clairement ciblées dans l'Adamaoua, sont proposées.

Spécifiquement,

- a- Des organisations/associations des femmes/filles ainsi que d'autres organisations de défense des droits d'accès à l'éducation des filles sont identifiées, structurées et aptes à porter le plaidoyer ;
- b- Les textes juridiques sur les politiques internationale et nationale en matière de l'éducation des minorités autochtones, avec la collaboration des délégations MINAS, MNEFOP, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, CNDHL-AD et des Collectivités Territoriales Décentralisées, sont identifiées et une base de données disponibles ;
- c- Les élèves désagrégés/en déperdition scolaire, par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région de l'Adamaoua, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État (MINAS, MNEFOP, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP) et les Collectivités Territoriales Décentralisées, sont identifiés ;
- d- Les causes et effets des problèmes intégrant les aspects sociaux, économiques, culturels, juridiques, dans la région de l'Adamaoua en utilisant l'arbre à problèmes, la matrice de diagnostic FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), avec la collaboration de la cible, aussi bien des enseignants que des autres acteurs maîtrisant la problématique du genre et de l'inclusion en éducation, sont identifiés ;
- e- De réelles initiatives locales pour résoudre les problèmes de la scolarisation de la fille sont identifiées ;
- f- Des propositions effectives de solutions pour faciliter la résolution des problèmes ainsi que les axes de plaidoyer à développer par tous les intervenants sont identifiés ;

- g- Des rapports d'enquête de terrain, de mise en commun et de Coordination régionale de l'Adamaoua sont produits.

IV- LIEU DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE

L'étude va se dérouler dans la région de l'Adamaoua précisément dans les communes de Ngaoundéré 1, 2, 3, Nyambaka, Mbé et Ngan-ha.

V- PÉRIODE DE L'ÉTUDE

Elle va de juillet à août soit 01 jour de formation des enquêteurs, 03 jours de conception, de production du protocole d'enquête et de préparations, 10 jours de collecte des données, 10 jours d'analyse et 07 jours de rédaction du rapport.

VI- LES PARTIES PRENANTES DE L'ÉTUDE

VI-1 Équipe de pilotage de l'étude dans l'Adamaoua

La supervision de l'étude sera assurée par le Secrétariat Exécutif du CEFAN et la coordination régionale sur le terrain faite par le responsable du LESDA.

VI-2 Les cibles

Les cibles principales de cette étude sont les sectoriels (les Délégués/représentants du MINAS, du MINEFOP, du MINEDUB et du MINESEC), les collectivités territoriales décentralisées (CDT) et les filles.

VII- MÉTHODOLOGIE

1- L'approche/démarche

L'approche dans cette étude est participative à toutes les étapes où la voix de chaque acteur est prise en compte pour enrichir l'analyse et relever la perception de tous.

La démarche ici sera hypothético-déductive, car nous partons des postulats selon lesquels il y aurait :

- Un manque de synergie d'actions en faveur de cette cause entre les organisations/associations des femmes/filles ainsi que d'autres organisations qui défendent le droit d'éducation des filles, bien structurées avec une influence locale certaine pour porter leur plaidoyer ;
- Un faible niveau d'information sur les politiques internationale et nationale en matière d'éducation des minorités autochtones ;
- Une méconnaissance des statistiques des élèves désagrégées/en déperdition scolaire par sexe et par zone (urbaine et rurale) dans la région de l'Adamaoua ;
- Une faible visibilité, un manque de prise de conscience et de réactions probantes sur les problèmes entravant la scolarisation de la fille dans l'Adamaoua ;
- Un faible engagement en matière d'initiatives locales pour résoudre les problèmes relatifs à la scolarisation de la jeune fille ;

- Absence de propositions de solutions efficaces et leur implémentation pour faciliter la résolution des problèmes identifiés, ainsi que les axes de plaidoyer à développer par tous les intervenants ;

Recrutement.

Il sera interne. Les membres du LESDA remplissent tous les critères de sélection pour assurer la mission avec un niveau d'étude suffisamment élevé, BAC +3 au moins. Parmi eux, 03 enquêteurs dont au moins une femme/fille seront retenus.

La stratégie de collecte des données.

- Les 03 enquêteurs se chargeront de collecter les données sur le terrain, de participer à l'analyse des données recueillies, de produire chacun un draft de rapport de terrain à valider par la coordination régionale.

- La coordination régionale va préparer et faciliter la mission de supervision de 03 jours sur le terrain d'un personnel du secrétariat exécutif du CEFAN, par la réservation d'hôtel et le moyen de déplacement (moto ou voiture) sur le terrain. À cet effet, elle accompagnera la mission de supervision dans la préparation et la tenue de la réunion de formation (01 jour) des 03 enquêteurs (trices) recrutés par ses soins, à la rencontre d'au moins 03 leaders d'associations représentant les minorités autochtones, choisis sur la base du fichier régional du Collectif des Organisations de la Société Civile de l'Adamaoua (COSCA), et d'au moins 02 responsables d'écoles (EPAI Bamyanga) qui maîtrisent les questions du genre. Par ailleurs, elle se chargera également d'accompagner la mission de supervision à la rencontre des autorités (Préfet de la Vina, Sous-préfet de Ngaoundéré 1^{er} et le Maire de Ngaoundéré 1^{er}) et des sectoriels pour collecter les premières données de l'étude et de se faire couvrir par les autorités locales. Enfin, elle devra mobiliser les acteurs sur le terrain, produire le rapport d'étude et participer à la session de relecture du rapport à Yaoundé pour prendre les inputs à intégrer dans le rapport final.

La session de formation des enquêteurs recrutés pour cette étude va se tenir **le jeudi 30 juillet 2020** au siège du LESDA. La proposition de l'ordre du jour est jointe en annexe.

Dès validation des TDR par le secrétariat exécutif du CEFAN, la coordination régionale va proposer les outils de collecte et d'analyse des données (questionnaire, guide d'entretien, canevas de rapport, masque d'analyse des données).

2- L'échantillonnage

N°	Les cibles	Effectif régional	Effectif total
1	Les Délégués régionaux	MINESEC	01
		MINEDUB	01
		MINAS	01
		MINPROFF	01
		MINEFOP	01
2	Les Délégués départementaux	MINESEC	01
		MINEDUB	01
		MINAS	01
		MINPROFF	01
			10

		MINEFOP	01	
3	Les OSC /ONG	CNDHL-AD	01	04
		OSC	03	
4	Les collectivités territoriales décentralisées	Communes de Ngaoundéré 1, 2, 3	03	06
		Communes de Nyambaka	01	
		Communes de Mbé	01	
		Communes de Ngan-ha	01	
5	Les jeunes filles	09 filles X 6 Communes	54	54
Total			74	

• **De la stratégie de déploiement sur le terrain**

Pour la collecte des données, la stratégie de déploiement sera simultanée dans toutes les zones d'enquête et va s'appuyer sur les 03 enquêteurs agréés. La collecte des données se fera en 10 jours dans les 06 arrondissements retenus. Le tableau ci-dessous présente cette répartition des enquêteurs par département.

Enquêteurs	Zones d'enquête
N° 1	Commune de Ngaoundéré 1 ^{er}
	Commune de Nyambaka
N° 2	Commune de Ngaoundéré 2 ^{ème}
	Commune de Ngan-ha
N° 3	Commune de Ngaoundéré 3 ^{ème}
	Commune de Mbé
TOTAL	06

VIII- CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

L'étude s'étale sur 30 jours au total et la planification des différentes activités est consignée sur le tableau ci-dessous.

IX- LE BUDGET DE L'ÉTUDE

Le Budget de réalisation de l'étude pour la zone d'intervention de l'Adamaoua est de 1 000 000 Fcfa (Un Million FCFA) à gérer par la coordination régional (soit 70% après validation des TDR et 30% après validation du Rapport d'étude). Le tableau qui suit en présente les articulations des rubriques et les sommes y afférents.

Budget de réalisation d'une étude par zone d'intervention (par Région) = 700 000 FCFA, soit 70% du total					
Descriptif des lignes	Notes explicatives	Unité	Nombre d'unité	Valeur unitaire	Coût total (FCFA)
Conception et impression des outils de collecte des données	Échantillonnage de 60 personnes au moins à toucher dans la Région. Il faut une copie de l'outil (questionnaire) par personne à toucher. + TDR de l'étude et copie de réserve + fiche technique.	Copies	60	1000	60 000
Honoraire enquêteurs (trices) terrain	03 enquêteurs pour la Région. Pour une durée de 10 jours d'enquête.	Enquêteurs	03	100 000	300 000
Honoraire du coordonnateur (trice) des enquêteurs (trices) terrains	Un coordonnateur pour la Région	Coordonnateur (trice)	01	150 000	150 000
Frais déplacement des enquêteurs (trices) sur le terrain	10 jours de terrain par enquêteur	Jours	10	10 000	100 000
Frais déplacement du coordonnateur (trice) ses enquêteurs terrains	6 jours de terrain pour le coordonnateur	Jours	06	15 000	90 000
Coût total activité (70%)					700 000

NB : Le montant de 300 000 F CFA, soit 30% représentant la deuxième tranche, sera payé après validation du rapport d'étude.

ANNEXE N° 2 : Liste des CA identifiés et leurs références

N°	Dénomination OSC	Localité	Statut juridique/référence	Contacts	Nbre d'années dans la localité	Existence d'01 siège
1	African Women and Youth Expansion (AWAYE)	Ngaoundéré 3	Association N° 69/RDA/H.52/SAAJP du 12/12/2017	697072053/ 677821056	03	OUI
2	APRODHAFIM	Ngaoundéré 1 ^{er}	Association N° 76/RDA/H.52/BAPP /2008	699133501	17	OUI
3	Association des Dames de l'éducation de Base (ADEB)	Ngaoundéré1 ^{er} (Tongo)	Association N° 75/RDA/H.52/SAAJP	696080777	14	OUI
4	Jeunesse Active pour le Développement de Ngan-Ha (JADENGA)	Ngan-Ha	Association N° 097/RDA/H.52/SAA.P.	655746163/ 652494897	4	NON
5	Association des Jeunes Unis pour le Développement de Ngan-Ha (AJEUDN)	Ngan-Ha	Association N° 70/27 Juin 2019	672110894/ 691095665	2	OUI
6	Femme Dynamiques de Bamyanga 3 (FDB)	Ngan-Ha	Association	670353519/ 690387594	1	NON
7	Association de personnes handicapées de l'Arrondissement de NYANBAKA (APHAN)	Nyambaka	Association	654036405	7	OUI
8	Association des Jeunes pour le Renouveau de Nyambaka (AJTREN)	Nyambaka	Association	677102102	3	NON
9	Centre social de Nyambaka	Nyambaka	Centre	654729482	/	OUI
10	Femme et Développement de Bamyanga (FDB)	Tongo (Ndere 1er)	Association N° 393/RDA/H.52/BAPP du 12/08/1997	699871084	23	OUI
11	Association pour le Développement Économique, Environnemental et Social (ADEES)	Ngaoundéré 2ème	Association N° 16/RD.51/BAPP. Du 14/02/1994	699725431	26	OUI
12	Foyer d'Enfants St Ange Gardien (FESAG)	Marza (Ndere 1er)	Œuvres Sociales Privées	699885046	9	OUI
13	Centre MONSEIGNEUR Yves PLUMEY (CMYP)	Marza (Ndere 1er)	Œuvres Sociales Privées	694389218	8	OUI
14	Centre d'Éducation des Enfants en	Baladji II (Ndere 2)	Œuvres Sociales Privées	655966924	6	OUI

	Difficulté (CEED)					
15	Centre d'écoute des enfants de la rue (CEDER)	Ngaoundéré II	Œuvres Sociales Privées	676255827	9	OUI
16	Fondation Agape	Ngaoundéré II	Œuvres Sociales Privées			OUI
17	YIDE BIKOUE	Ngaoundéré I	Œuvres Sociales Privées	694156315	6	OUI
18	Association pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Fille (APROFEF)	Ngaoundéré I	Association	6988925126	10	OUI
19	Mbororo Social and Cultural Association (MBOSCUDA)	Ngaoundéré I	Association	656556083	8	OUI
20	Synergie des Acteurs pour le Développement et l'Innovation (SADI)	Ngaoundéré I	Association	699664113	2	OUI
21	Jeunesse Unie pour le Développement du Cameroun (JUDECA)	Ngaoundéré I	Association	655614409	5	OUI

ANNEXE 4 : Arbres à problèmes

Cet arbre à problèmes renseigne de manière précise sur les problèmes d'éducation inclusive dans la région de l'Adamaoua.

ARBRE A PROBLÈMES SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LA RÉGION DE L'ADAMAOUA

Effets

- Existence des violences, des frustrations et des rejets ;
- Existence des inégalités et injustices sociales

Effets

- Faible niveau d'insertion des enfants vulnérables ;
- Faible estime de soi et perception de soi ;
- Accentuation de la vulnérabilité ;
- Perte des valeurs sociales ;
- Recrudescence des violences ;
- Faible épanouissement des enfants vulnérables ;
- Faible représentativité dans le tissu social

Effets

- Incapacité d'entreprendre ;
- Faible productivité ;
- Perte en valeur économique ;
- Manque d'esprit d'initiative ;
- Navigation à vue dans le choix des activités à mener ;
- Faible épanouissement des enfants vulnérables ;
- Faible représentativité dans le tissu économique

Effets

- Frustration ;
- Faible épanouissement des enfants vulnérables ;
- Faible représentativité dans le tissu culturel ;

Faible intégration des enfants vulnérables dans le milieu éducatif

Causes juridiques

- Méconnaissance des textes internationaux, régionaux et nationaux régissant l'encadrement des enfants vulnérables
- Faible application des textes
- Faible vulgarisation des textes
- Faible accompagnement de l'État dans la matérialisation des dispositions légales ;

Causes sociales

- Discrimination et stigmatisation des personnes vulnérables
- Développement d'un complexe d'infériorité
- Insuffisance des institutions spécialisées d'encadrement
- Faible déploiement des acteurs sociaux dans l'encadrement des enfants vulnérables ;
- Manque de synergie d'actions entre les acteurs ;
- Insuffisance des personnels qualifiés
- Manque d'encadrement des enfants vulnérables ;
- Manque de justice sociale ;
- Absence d'un mécanisme de prise en charge des enfants vulnérables dans les établissements

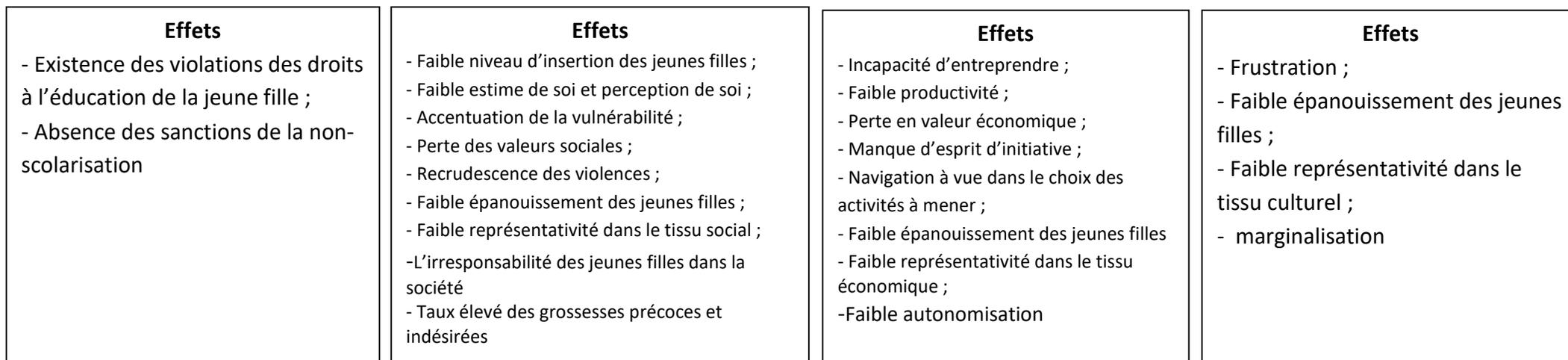
Causes économiques

- Pauvreté ;
- Faible insertion dans le tissu économique ;
- Manque de synergie d'actions entre les acteurs ;
- Faible soutien financier de l'État
- Absence d'équipements spécialisés d'encadrement des enfants vulnérables ;

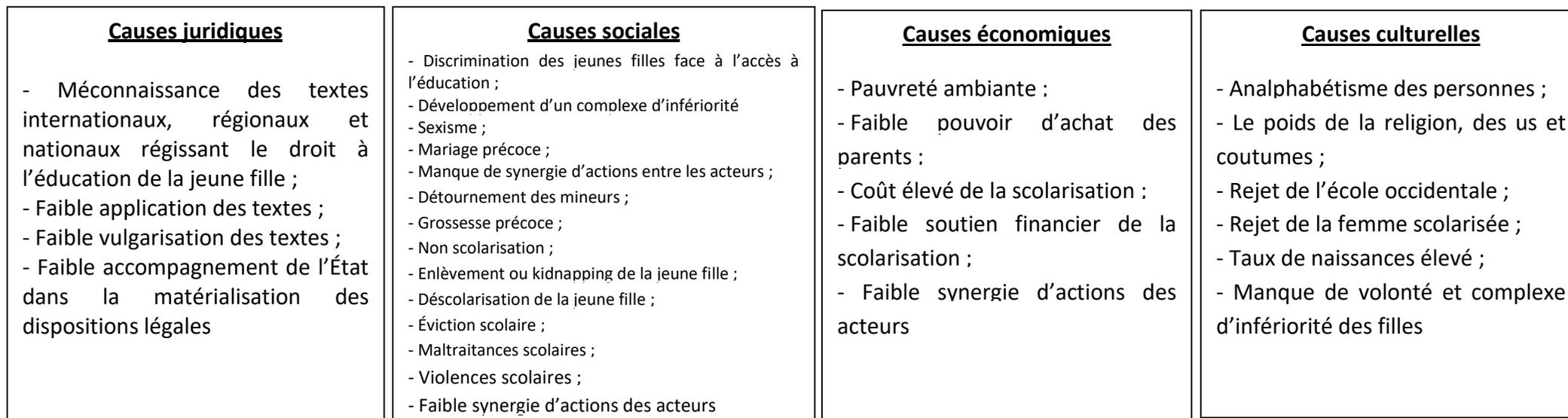
Causes culturelles

- Analphabétisme des personnes ;
- Le poids de la religion, des us et coutumes ;

ARBRE A PROBLÈMES SUR LA FAIBLE SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE DANS LA RÉGION DE L'ADAMAOUA



Faible scolarisation de la jeune fille de l'Adamaoua



4.2. MATRICE DE DIAGNOSTIC SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE

L'éducation inclusive est une approche qui se veut révolutionnaire. Son adoption par le système éducatif au Cameroun vise à réparer les manquements observés dans l'ancienne approche. Le présent tableau offre une analyse de ce nouveau paradigme selon la matrice diagnostic.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de toutes les catégories sociales ; - Suppression des disparités sociales ; - Préservation d'un équilibre social ; - Suppression des stigmatisations et des frustrations ; - Promotion d'un développement intégré 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures inadaptées ; - Déficit en personnels qualifiés ; - Stigmatisation ; - non adaptation des curricula de formation ; - Difficultés d'accès au matériel roulant 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement extérieur et intérieur ; - Meilleure visibilité du système éducatif ; - Changement de la perception de la société ; - Formation en éducation inclusive des acteurs étatiques et non étatiques ; - Promotion des Associations de protection des droits des handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du soutien de l'État ; - non application de tous les textes ; - ignorance des droits des personnes vulnérables ; - Pauvreté et mendicité des handicapés ; - difficultés d'accès à l'emploi

4.3. MATRICE DE DIAGNOSTIC SUR LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE DANS L'ADAMAOUA

Pour examiner toutes les pesanteurs liées à la scolarisation de la jeune fille de la région, la matrice de diagnostic ci-dessous apparait bien indiquée pour identifier les forces, faiblesses, les opportunités et les menaces.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Équilibre des genres ; - Valorisation de la jeune fille ; - Émancipation de la jeune fille ; - Amélioration des conditions de vie individuelles, familiales et sociales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien insuffisant des parents ; - Soutien insuffisant de l'État et des partenaires ; - Violences masculines sur les filles ; - Sexisme ; - Ignorance parentale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité du système éducatif ; - Financement ; - Accompagnement de certains acteurs sociaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté ; - Pesanteurs socio-culturelles ; - Mariage précoce ; - Grossesses précoces ; - Harcèlement, viols, agressions, conflits, catastrophes ; - Insuffisance d'un cadre juridique

<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du socle social ; - Potentiels de la jeune fille ; -Hausse du taux de scolarité ; -Promotion d'une élite féminine consciente ; -Réduction des mariages précoces et forcés, de la prostitution 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible synergie d'action des acteurs de la chaine éducative ; - insuffisance des infrastructures scolaires ; - taux de naissance très élevé ; - absence d'actes de naissance ; - le poids de la religion 		<ul style="list-style-type: none"> protecteur ; - Distance entre l'école et la maison ; - analphabétisme des parents ; - complexe d'infériorité et manque de volonté des filles
--	--	--	---